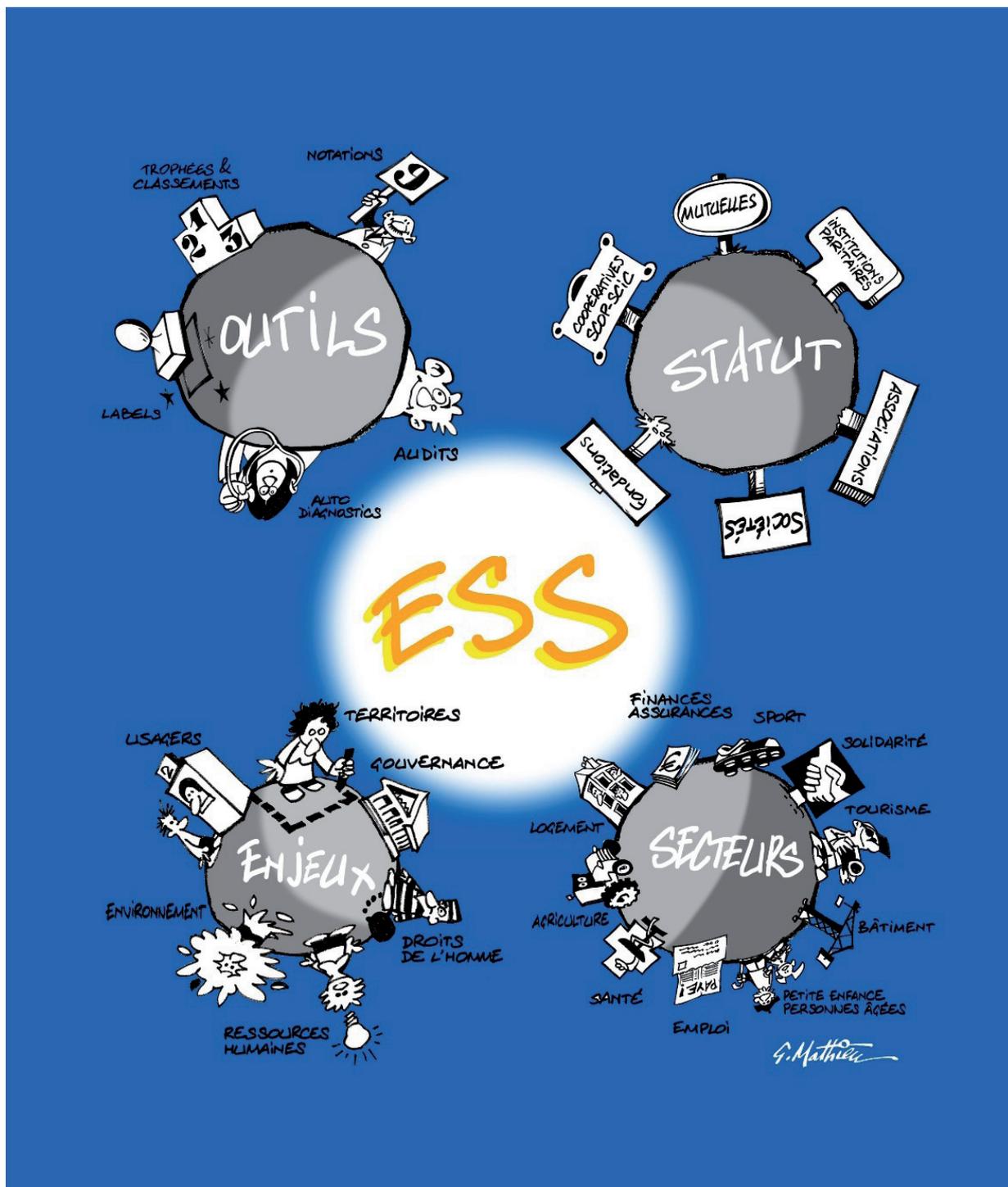


Premier état des lieux de pratiques de RSE au sein de l'économie sociale et solidaire en France



Novembre 2015



AG2R LA MONDIALE



OCIRP

unis par excellence

Présentation de l'état des lieux sur les pratiques de RSE dans les secteurs de l'ESS

Les actions sectorielles en faveur de la RSE se sont multipliées ces dernières années. La réussite de ces initiatives repose principalement sur la mobilisation des acteurs, en particulier sous forme d'engagement pris volontairement par les fédérations et têtes de réseaux.

Un travail de recensement avait été fait par le MEDEF et l'ORSE en octobre 2014 sur les engagements RSE pris par des fédérations professionnelles (une douzaine), mais nous n'avons pas d'équivalent pour les différentes familles de l'économie sociale et solidaire.

Le Crédit Coopératif a proposé à l'ORSE de collaborer pour donner de la visibilité à des initiatives originales dans leur manière de traiter des enjeux comme dans le choix des outils.

Ce document est un premier état des lieux des initiatives des fédérations et tête de réseaux de l'ESS pour accompagner leurs adhérents dans leurs démarches de RSE : stratégies, référentiels sectoriels, outils d'évaluation, formations, bonnes pratiques, modalités de dialogue avec les parties prenantes...

Il a pour ambition de :

- Valoriser les meilleures pratiques RSE des secteurs
- Donner aux acteurs de l'ESS une meilleure visibilité des outils RSE proposés au sein de leur mouvement
- Favoriser les échanges entre les fédérations sur ces initiatives afin de créer une émulation positive
- Valoriser auprès de leurs parties prenantes privées et publiques le rôle moteur des fédérations et mouvements pour promouvoir une RSE spécifique à l'ESS.

Organismes présentés dans le guide

Secteur de l'insertion sociale par l'économique :

- **FEI Fédération des entreprises d'insertion** 11
- **Coorace (entreprises d'insertion)** 14

Secteur du handicap :

- **UNEA Union nationale des entreprises adaptées** 17

Secteur agroalimentaire :

- **Coop de France (coopératives agricoles)** 19

Secteur du logement social :

- **USH. Union sociale pour l'habitat** 26
- **Fédération des ESH** 29

Secteur du bâtiment :

- **Fédération des Scop du BTP** 32

Secteur sanitaire et social :

- **FEHAP. Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs** 34

Secteur des coopératives :

- **CG Scop** 38

Format de présentation des différentes fiches

Chaque fiche est présentée de manière homogène pour faciliter la lecture et la comparaison entre les secteurs, de la manière suivante :

1. Présentation générale du secteur, de ses enjeux prioritaires, de sa stratégie et de ses engagements
2. Présentation des dispositifs d'accompagnement déployés sur la RSE et regroupés autour des catégories suivantes :
 - outils
 - Guides pratiques et études
 - Formation et accompagnement des adhérents
 - Commission et Club DD
 - Dialogue avec les parties prenantes
 - Labels et trophées
 - Evènement
 - Rapport RSE
3. Rubrique Focus Thématique
4. Rubrique « Pour aller plus loin »

Présentation du concept de RSE dans un cadre national et européen

Si le concept de RSE est bien connu des entreprises du secteur privé, il est apparu plus récemment dans le secteur de l'ESS. Il faut remonter aux années 2000 pour voir en France comme en Europe les entreprises s'intéresser à ce concept.

La Commission européenne va jouer un rôle important en publiant en 2001 un livret vert sur le sujet. Cette question va ensuite être débattue très régulièrement dans le cadre d'une plateforme européenne multi parties prenantes.

En 2011, dans le cadre d'une nouvelle communication, la Commission redéfinit le concept de RSE :

Concept de RSE défini par la Commission européenne

La Commission propose de redéfinir la RSE comme étant la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société.

Pour assumer cette responsabilité, il faut que les entreprises :

- *au préalable respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux.*
- *aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base.*

Ce processus vise :

- *à optimiser la création d'une communauté de valeurs pour leurs propriétaires/actionnaires, ainsi que pour les autres parties prenantes et l'ensemble de la société;*
- *à recenser, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels que les entreprises peuvent exercer ».*

Le cadre juridique français sur la RSE

Dans le cadre d'une loi de 2001 sur les nouvelles régulations économiques, la France adopte un cadre légal pour les entreprises cotées en bourse pour qu'elles rendent compte chaque année de leur impact social et environnemental.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, cette obligation est étendue aux entreprises d'une certaine taille (chiffre d'affaire et effectifs). Article L.225.102.1 du Code de commerce.

« L'entreprise doit transmettre des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable »

www.reportingrse.org/_france-p-203.html

Un outil RSE avant l'heure dans le secteur de l'ESS : le bilan sociétal du CJDES

Le Bilan sociétal est un outil initié et développé par le CJDES (Centre des Jeunes Dirigeants et des Acteurs de l'Economie Sociale) depuis 1996. Le CJDES a structuré une démarche globale pour permettre aux entreprises de prendre en compte leurs valeurs autres que financières : citoyennes, environnementales, humaines, démocratiques...

Le Bilan Sociétal se compose d'un questionnaire d'environ 400 questions et d'une méthodologie d'analyse. Le croisement entre les domaines économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation et 15 critères d'évaluation en constitue le fondement méthodologique.

Une norme internationale sur la responsabilité sociétale des organisations : ISO 26000.

Après plus de 5 ans de discussion, l'instance internationale de normalisation ISO adopte en 2010 une norme sur la responsabilité sociétale des organisations. En parlant de RSO, l'instance ISO montre bien que cette démarche de progrès peut être conduite par tout type d'organisme, entreprise classique, mais aussi acteur associatif, mutuelle, coopérative, collectivité ou administration publique. Pour la première fois dans les instances de normalisation un appel à mobilisation de toutes les parties prenantes, un appel est lancé. Dans chaque pays intéressé à suivre les travaux, des délégations de 6 collèges différents peuvent être représentées :

- Les entreprises
- Les Etats
- Les consommateurs
- Les travailleurs
- Les ONG
- Les experts, consultants



ISO 26000 définit 7 questions centrales avec pour chacune d'entre t'elle des domaines d'action :

1. Gouvernance de l'organisation

2. Droits de l'Homme

- Devoir de vigilance
- Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme
- Prévention de la complicité
- Remédier aux atteintes aux droits de l'Homme
- Discrimination et groupes vulnérables
- Droits civils et politiques
- Droits économiques, sociaux et culturels
- Principes fondamentaux et droits au travail

3. Relations et conditions de travail

- Emploi et relations employeur/employé
- Conditions de travail et protection sociale
- Dialogue social
- Santé et sécurité au travail
- Développement du capital humain

4. Environnement

- Prévention de la pollution
- Utilisation durable des ressources
- Atténuation des changements climatiques et adaptation
- Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels

5. Loyauté des pratiques

- Lutte contre la corruption
- Engagement politique responsable
- Concurrence loyale
- Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
- Respect des droits de propriété

6. Consommateurs

- Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats
- Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
- Consommation durable
- Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs
- Protection des données et de la vie privée des consommateurs
- Accès aux services essentiels
- Éducation et sensibilisation

7. Communautés et développement local

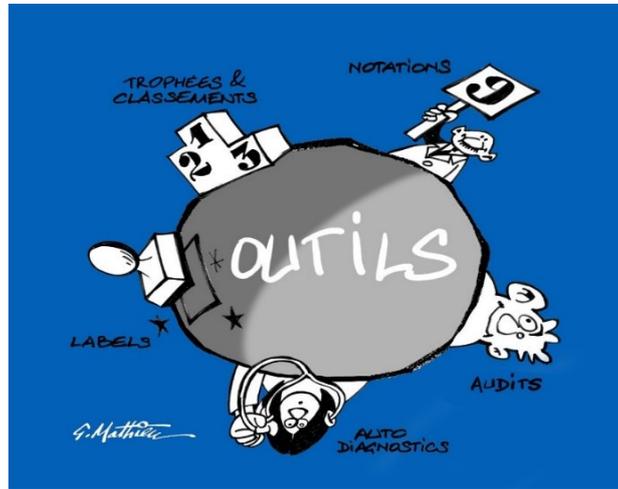
- Implication auprès des communautés
- Éducation et culture
- Création d'emplois et développement des compétences
- Développement des technologies et accès à la technologie
- Création de richesses et de revenus
- Santé
- Investissement.

Quelques enseignements de ce premier état des lieux des initiatives sectorielles RSE dans l'ESS

Ce premier état des lieux en France sur les démarches RSE dans le secteur de l'ESS font apparaître les constats suivants :

- La volonté répétée dans une dizaine de réseaux et fédérations d'avoir une démarche structurée et globale sur les différents enjeux sociétaux en appréhendant aussi bien la dimension sociale, environnementale et de gouvernance dans un objectif de performance plus que de conformité
- Les effets positifs de ces démarches sur la cohésion d'un mouvement professionnel, sa dynamique de progrès et sa capacité à valoriser ses spécificités vis-à-vis de leurs adhérents, de la société civile et des pouvoirs publics.
- Une réflexion d'autres réseaux qui, sans avoir de démarche RSE formalisée, se sont concentrés sur quelques enjeux majeurs notamment autour des questions de gouvernance, pour s'assurer d'une réelle participation de certaines catégories aux postes à responsabilité.
C'est le cas notamment pour les femmes qui sont largement sous représentées dans les instances dirigeantes, ou pour les bénéficiaires et usagers des activités de l'ESS qui doivent être eux mêmes acteurs du changement (en particulier les personnes en situation de précarité ou d'exclusion).
- Une capacité des acteurs de l'ESS à mobiliser différents outils de la RSE dans le cadre de démarches :
 - de labellisation
 - de certification
 - et de notationsans chercher à les imposer à leurs adhérents.

De la même manière, les têtes de réseaux ont conscience de la diversité de leurs adhérents, en termes de taille, de statut juridique, de filière d'activité et qu'il faut leur donner la possibilité de s'inscrire dans le cadre d'une démarche de progrès.



Éléments de perspective

Le concept de RSE a imprégné le monde des entreprises cotées en bourse à partir des années 2000, pour répondre aux obligations légales de reporting RSE mais aussi challengées par leurs parties prenantes (gestionnaires de fonds ISR, agences de notation extrafinancières, syndicats de salariés, ONG de défense des droits de l'homme ou de respect de l'environnement).

Des lors que la structure n'a pas vocation à générer de profit, que son objet social s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt général ou que son mode de gouvernance repose sur des principes démocratiques, elle a pu se considérer dispensée d'un questionnement sur ses propres responsabilités.

Combien de fois avons-nous entendu des acteurs de l'ESS expliquer que la RSE faisait partie de leurs gènes ou de leur ADN ?

Or, si les valeurs et principes d'action de l'ESS rejoignent de nombreuses préoccupations de RSE, et en sont même précurseurs à plus d'un titre, la RSE est aussi l'occasion de réinterroger les pratiques pour les mettre en cohérence vis-à-vis des attentes sociétales dans un objectif de performance.

Des approches convergentes ont permis à l'ESS de débattre des questions de RSE de manière plus sereine :

- Les discussions sur un plan international pour élargir le concept de RSE à celui de RSO (responsabilité des organisations) pour viser l'ensemble des acteurs économiques
L'émergence des enjeux environnementaux (pollution, réchauffement climatique) qui a favorisé une prise de conscience des acteurs de l'ESS qu'ils étaient concernés par les mêmes thématiques que les entreprises classiques.
- Une remise en cause des systèmes formels de gouvernance au sein de l'ESS (l'insuffisante représentation des femmes, la difficulté pour les personnes en situation de précarité d'être entendues,...)
- L'apparition de clauses spécifiques dans des appels d'offres publics et privés
- L'intérêt de grandes entreprises issues des mouvements de l'ESS comme les banques et assureurs mutualistes
- Du côté des entreprises classiques, la remise en cause du poids excessif des actionnaires par une intervention conjointe des différentes parties prenantes de l'entreprise (ONG, syndicats, consommateurs)

Les discussions parlementaires sur le projet de loi relative à l'ESS ont permis de débattre des spécificités du secteur qui regroupent des acteurs de taille très différentes (quelques entreprises de taille internationale côtoient des toutes petites structures ayant un personnel très limité) mais aussi relevant de secteurs très variés.

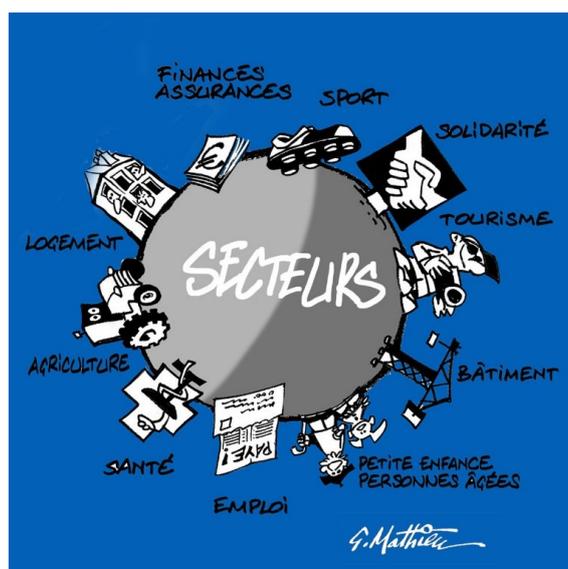
Il est à noter que l'article 3 de ce texte de loi qui met en avant le concept de « **bonnes pratiques** » dans le cadre d'un processus « **d'amélioration continue** » qui n'est pas sans rappeler les principes de RSE.

Article 3 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire adopte..., un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire...

Ces bonnes pratiques concernent notamment :

- *Les modalités effectives de gouvernance démocratique ;*
- *La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise ;-*
- *La territorialisation de l'activité économique et des emplois ;*
- *La politique salariale et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois ;*
- *Le lien avec les usagers et la réponse aux besoins non couverts des populations ;*
- *La situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes en matière d'égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues.*



Encadré sur un modèle original de gouvernance : les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt général)

Le statut de SCIC créé par la loi du 17 juillet 2001 permet d'associer autour du même projet d'entreprise des acteurs multiples: salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers.

Exemple de la gouvernance d'une SCIC dans le domaine de la santé et dépendance.

La SCIC Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD) s'est donnée pour mission de construire et de mettre aux normes des établissements d'accueil et de soins à destination des personnes âgées à faibles ressources.

La coopérative foncière fonctionne avec **cinq collèges**, dont la composition et les droits de vote sont les suivants :- fondateurs : 40% des droits de vote

- salariés : 10% des droits de vote
- usagers : 10% des droits de vote
- bénévoles : 20% des droits de vote
- partenaires : 20% des droits de vote.

L'économie sociale et solidaire en France : entre banalisation, normalisation et innovation

Le concept de RSE interpelle les acteurs de l'ESS dans l'équilibre qui doit être trouvé entre :

- Le fait de rendre compte de sa politique auprès des parties prenantes – administrateurs, bénéficiaires, usagers, donateurs, collectivités publiques, salariés, fournisseurs,, et de mettre en place des systèmes de reporting, d'audit et d'évaluation.
- Et de s'inscrire dans le cadre d'un projet d'innovation sociétale où les salariés, bénévoles et usagers sont eux même acteurs du changement.

Comment rendre compte, faire preuve de transparence, répondre aux multiples sollicitations des bailleurs publics et donneurs d'ordre tout en gardant son identité ?

Le sujet n'est pas nouveau. Dans le cadre d'un rapport remis par l'ORSE au Ministre en charge de la vie associative en 2005, cette tension avait été soulevée où les logiques de cout/bénéfices, de rentabilité et de performance l'emportent sur les dynamiques d'acteurs.

Comment intégrer dans le cadre d'un projet d'une entreprise de l'ESS la dynamique de mobilisation des bénéficiaires pour qu'ils soient eux même acteurs du changement ?

Principaux acteurs de l'ESS en France (par ordre alphabétique) présentés dans le document

AVISE

Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avisé agit pour le développement de l'Économie sociale et solidaire en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale. Dans une dynamique partenariale, l'Avisé repère et qualifie des besoins en ingénierie, imagine des réponses, expérimente puis déploie des solutions innovantes, en veillant à l'implication des bénéficiaires de ses actions.

www.avise.org

CJDES (Centre des jeunes, des dirigeants des acteurs de l'économie sociale)

Né en 1985, le CJDES est un réseau de dirigeants et cadres de l'économie sociale engagés dans un projet collectif et citoyen. Lieu d'échanges et de réflexion, il a pour principale mission de transmettre la culture et les valeurs de l'économie sociale. Son ambition est de préparer le renouvellement des générations au sein des entreprises de l'économie sociale et de leurs instances dirigeantes.

En 1996, le CJDES a développé en direction de ses membres un outil auto évaluation : le bilan sociétal.

www.cjdes.org

Chambre française de l'économie sociale et solidaire

Créée en octobre 2014, la Chambre assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'ESS. (...) Elle assure la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'ESS, sans préjudice des missions de représentation des organisations professionnelles ou interprofessionnelles du secteur.

Les 7 membres fondateurs de la Chambre sont les suivants : le Centre français des fonds et fondations, pour les fondations, le CNCRES, pour les CRESS, Coop FR pour les coopératives, la FNMF, pour les mutuelles relevant du code de la mutualité, le GEMA pour les mutuelles relevant du code.

Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

C'est une instance officielle de consultation relative à l'économie sociale et solidaire. Son conseil est composé de 71 membres, nommés pour une durée de 3 ans. Il a pour missions d'assurer le dialogue entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics nationaux, et européens, de donner un avis consultatif sur les lois et règlements de l'ESS mais aussi de veiller à l'égalité femmes-hommes dans le secteur. Le conseil a été installé en octobre 2015.

CNCRES (Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale)

Le CNCRES a été créé en 2004 à l'initiative des Caisses régionales de l'économie sociale pour répondre à leur besoin de structuration en région et pour favoriser une meilleure reconnaissance de leurs actions au niveau national.

www.cncres.org

Fonda. Fabrique associative

Laboratoire d'idées du monde associatif, la Fonda a pour objet de comprendre et valoriser le fait associatif et sa contribution à la construction d'une société décroissante et respectueuse de l'initiative citoyenne

www.fonda.asso.fr

Laboratoire de l'ESS

Le Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS) est un Think Tank qui s'est donné comme objectif de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire, d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement

www.llelabo-ess.org

MES (Mouvement pour l'économie solidaire)

Créé en 2002, le Mouvement pour l'économie solidaire est issu d'une continuité de regroupements d'acteurs qui inscrivent leurs actions dans une démarche d'économie solidaire.

Promoteur d'une citoyenneté économique, ils revendiquent leur volonté de concevoir l'économie comme un moyen au service d'un projet de société basée sur des valeurs de solidarité, de partage et de réciprocité.

www.le-mes.org

Mouvement associatif

Le Mouvement associatif fédère plus de 600.000 associations réunies autour d'une vingtaine d'organisations thématiques. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, dans une période marquée par l'accroissement des inégalités et le désenchantement. Sa vocation est d'être le porte-voix de la dynamique associative.

A cette fin, le Mouvement associatif se concentre sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'emploi, l'économie et le dialogue civil.

<http://lemouvementassociatif.org/>

MOUVES (Mouvement des entrepreneurs sociaux)

Créé en 2010, Le Mouvement des entrepreneurs sociaux est une association qui fédère partout en France les dirigeantes et dirigeants d'entreprises sociales.

Leurs entreprises sont de tailles très variées (de la micro-entreprise au grand groupe) et sont positionnées sur tous types de secteurs (commerce équitable, prise en charge de la dépendance, filières de la croissance verte, filières de la santé, l'informatique, etc.). Elles respectent tous les critères de l'entreprise sociale définis par le Mouves.

www.mouves.org

Pour la Solidarité

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable. POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale.

www.pourlasolidarite.eu

RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire)

Le RTES réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

En 2015, le réseau rassemble plus de 125 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

www.rtes.fr

RIUESS (Réseau Inter universitaire d'Economie Sociale et Solidaire)

Ce réseau s'est constitué en l'an 2000 autour des Universités de Lyon 2, de la Méditerranée, de Valenciennes, de Toulouse2 - Le Mirail et du CRIDA à Paris. Il s'est progressivement étendu et intègre aujourd'hui 24 membres plus la participation d'autres universités francophones en Belgique, au Canada et en Suisse...

www.riuess.org

UDES Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire)

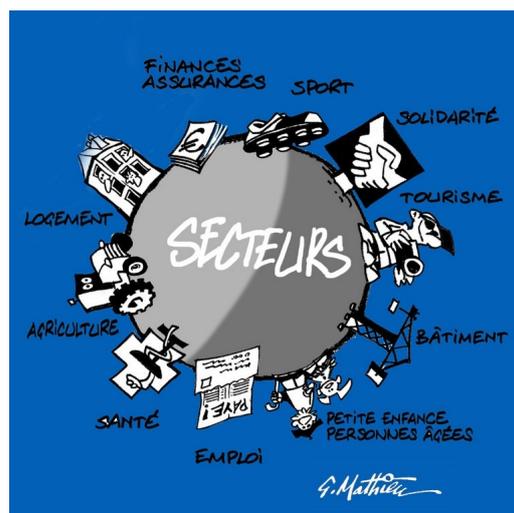
L'UDES regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 14 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 70.000 entreprises, employant plus d'un million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80 % des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

www.udes.fr

Présentation des acteurs de l'ESS

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire peuvent être classées :

- par secteur d'activité
 - logement social
 - santé
 - médico social
 - tourisme
 - sport
 - éducation populaire
 - bâtiment
 - enseignement
 - agro alimentaire
 - culture
 - emploi formation
- par statut juridique
 - Association
 - Institution paritaire de protection sociale
 - Mutuelle
 - SCOP (société coopérative de production)
 - SCIC (société coopérative d'intérêt général)
 - Fondation
 - Société anonyme, SAS, SARL,...



Engagements RSE dans le secteur de l'insertion par l'économique



**la fédération
des entreprises
d'insertion**

La fédération des entreprises d'insertion fédère 545 entreprises d'insertion dont 427 entreprises d'insertion et 118 entreprises de travail temporaire d'insertion.

Créé en 1988, la fédération des entreprises d'insertion s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, elle représente auprès de l'Etat et des organisations professionnelles ces entreprises qui innovent par le modèle économique à finalité sociale qu'elles portent.

La fédération est implantée dans 22 régions et s'articule autour d'un siège national, sa mission est d'accompagner le développement des entreprises d'insertion pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et d'accompagner les permanents des entreprises d'insertion dans la professionnalisation de leurs pratiques sociales.

Site internet : lesentreprisesdinsertion.org

Rubrique RSE sur le site Internet de la fédération :
[Faire Appel à une entreprise d'insertion](#)

Chaîne TV sur You Tube :
[La fédération des entreprises d'insertion](#)

Twitter : [@lafederationEI](#)

Contact Justine JOURDAIN :
j.jourdain@lesentreprisesdinsertion.org

Chiffres clés :

- 545 Entreprises d'insertion adhérentes
- 579 Millions d'€ de CA cumulé en 2013
- 38 450 salariés permanents dont 31.807 en parcours d'insertion

Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés

Lutte contre l'exclusion
Insertion des personnes éloignées du marché du travail
Management des pratiques sociales en entreprise d'insertion

Stratégie et engagements RSE

La Fédération des Entreprises d'Insertion a pour ambition de développer une offre d'insertion qualitative dans tous les territoires et auprès des personnes les plus vulnérables pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Pour faire grandir le modèle et les ambitions qui sont les siennes depuis plus de vingt ans, le modèle des entreprises d'insertion doit davantage passer par la coopération et la mutualisation des moyens et des compétences.

Par leur mission sociale d'insertion déployée auprès des personnes les plus éloignées de l'emploi, les entreprises d'insertion sont des partenaires privilégiés de la commande publique responsable et de la RSE des entreprises. Et pourtant les spécificités du modèle EI-ETI et la valeur ajoutée qu'il y a de travailler avec une EI ou une ETI reste encore trop souvent méconnue des partenaires.

La Fédération des Entreprises d'Insertion s'attache à cultiver l'innovation permanente en valorisant les initiatives sociales et économiques des entreprises et de leurs partenaires.

Dialogue avec les Parties prenantes

La Fédération des Entreprises d'Insertion agit au sein d'écosystèmes variés et noue un dialogue quotidien avec les instances des politiques publiques de l'emploi et du travail, les entreprises et leurs branches professionnelles, les partenaires sociaux et institutionnels et les collectivités territoriales.

Dispositifs d'accompagnement des entreprises	
Outils de reporting	<p>Depuis 2005, la fédération des entreprises d'insertion collecte les données économiques et sociales de ses adhérents à travers l'Observatoire de la fédération des entreprises d'insertion. L'outil permet d'analyser en profondeur les évolutions sectorielles des entreprises d'insertion, les trajectoires professionnelles des salariés en insertion et l'évolution du modèle.</p> <p>La fédération a également développé avec l'Afnor la certification AFAQ EI/ETI sur la qualité des pratiques sociales.</p> <p>Le référentiel permet aux entreprises d'insertion de mettre en place un management et une organisation de l'entreprise pour structurer, formaliser et améliorer le travail d'insertion mené au quotidien.</p>
Guides pratiques et études	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire des entreprises d'insertion - Chiffres clés - Référentiel AFAQ EI-ETI des pratiques sociales - Guide de lecture du référentiel AFAQ EI/ETI (fiches outils, check list, exemples...) - Accompagnement des entreprises d'insertion aux nouvelles conditions d'obtention de l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité sociale (loi ESS de juillet 2014)
Formation et accompagnement	<p>Certification AFAQ- EI/ETI des pratiques sociales : AFAQ EI/ETI est le premier référentiel garantissant la qualité des pratiques sociales en EI et ETI par la certification d'un tiers indépendant (auditeur AFNOR). Créé à l'initiative de la Fédération des Entreprises d'Insertion, le référentiel porte sur l'architecture globale de l'organisation de l'entreprise (son système de management) et sur le « cœur de métier » des entreprises d'insertion : la gestion des parcours des salariés en insertion.</p> <p>L'entreprise doit définir, planifier, mettre en œuvre, documenter et améliorer ses pratiques d'accompagnement pour être en mesure de répondre de façon systématique aux critères énoncés par le référentiel (seuils minimaux d'exigence) et obtenir la certification AFAQ EI/ETI.</p> <p>Chaque étape de l'accompagnement est ainsi définie et structurée : accueil, recrutement, intégration, accompagnement, encadrement, suivi, bilan de fin de parcours.</p> <p>Méthodologie d'accompagnement des entreprises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic qualité en lien avec le référentiel. 2. Accompagnement collectif et individuel à la certification 3. Audit interne 4. Audit de certification <p>Modules de formation collective en parallèle du parcours certifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se sensibiliser aux démarches qualité (1 journée) • Echanger sur ses pratiques et démarrer un travail de formalisation (2 jours) • Approfondir et maîtriser les démarches qualité (1 journée) • Devenir auditeur interne (2 jours) • Maîtriser la norme ISO 9001 V2015 <p>Formation des permanents de la fédération sur les démarches qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation « qualidiag » permettant la réalisation des diagnostics qualité • Formation « devenir auditeur interne » pour approfondir ses compétences, • Formation « auditeur ICA* » (réalisée par l'AFNOR)

Commissions et club DD	Animation et coordination d'une commission qualité afin de poursuivre la professionnalisation du réseau sur la certification et répondre aux attentes des entreprises.
Evènements	Organisation en 2016 de journée d'échanges sur la qualité des pratiques sociales des entreprises d'insertion
Rapport RSE	Le rapport d'activité de la fédération présente les actions développées en matière d'accompagnement à la professionnalisation des pratiques sociales (cf. ci-dessus).
Focus	
Egalité professionnelle et diversité	Le référentiel AFAQ EI/ETTI pose le principe suivant : « l'entreprise doit respecter les règles de lutte contre toutes formes de discrimination et œuvrer pour l'égalité des chances, en respect des dispositions légales et en cohérence avec le projet social et le secteur d'activité de l'entreprise ».
Achats responsables	<p>La fédération des entreprises d'insertion informe et sensibilise les entreprises et les collectivités territoriales qui souhaitent mettre en place une démarche d'achats responsables.</p> <p>Les entreprises certifiées AFAQ EI/ETTI s'engage à respecter des principes fondamentaux (agrément des publics accueillis, mise en place d'outils sociaux et professionnels adaptés à sa mission, application de la convention collective de son secteur d'activité, exclusivité des publics et taux d'encadrement minimum pour les ETTI, non-discrimination, respect de la diversité...).</p> <p>La certification AFAQ pratiques sociales EI/ETTI apporte une garantie sur la qualité des pratiques sociales attendues dans les démarches de clauses sociales, d'achats publics et privés responsables.</p>
Pour aller plus loin	
<p>La rubrique « portraits » du site internet de la fédération présente des initiatives des entreprises d'insertion.</p> <p>La Fédération des Entreprises d'Insertion et les fédérations régionales sont disponibles pour organiser des visites d'entreprises d'insertion et d'entreprise de travail temporaire d'insertion.</p>	
<p>Engagements internationaux</p> <p>La fédération des entreprises d'insertion est un des réseaux fondateurs du Réseau Européen des Entreprises Sociales d'Insertion ENSIE, elle regroupe 27 réseaux nationaux et régionaux, représentant 20 pays de l'Union européenne.</p>	

Engagements RSE dans le secteur de l'insertion par l'économie



La fédération COORACE rassemble plus de 500 entreprises militantes qui partagent volonté de participer à l'émergence d'un nouveau modèle économique, solidaire et durable.

Ses actions se concentrent autour de l'appui à l'innovation, au développement économique, des services de formation, des démarches de qualité comme CEDRE et CEDRE/ISO 9001, un appui juridique et un appui à la mise en œuvre de l'égalité Femmes/Hommes.

Rubrique RSE sur le site Internet de la fédération :
www.coorace.org

Contact
david.guillerm@coorace.org

Chiffre clé :

- 523 entreprises adhérentes en 2014
- 321 M€ de chiffre d'affaires HT cumulé.
- 70 000 personnes salariées par an, dont 65 000 personnes précarisées sur le marché du travail

Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés

- **Enjeux Ethiques**
Egalité femmes/hommes
- **Champ Environnemental :**
 - . le réseau accompagne à la création d'activités durables et ancrées sur les territoires, un kit création et reprise d'activités est mis à la disposition des adhérents.
 - . Le réseau anime une communauté apprenante « renouveau productif » visant à promouvoir la coopération sur des filières d'activités durables et de proximité, de façon à maintenir l'emploi sur les territoires et valoriser les circuits courts.
- **Champ social**
COORACE souhaite renforcer le pouvoir d'agir individuel et collectif et développer les liens sociaux en favorisant **le développement des compétences et capacités des personnes**, en favorisant **la participation des salariés à la vie et à la gouvernance de l'entreprise**, en garantissant **leur représentation en tant que salariés**, et en favorisant plus généralement une citoyenneté active pour tous sur le territoire.
COORACE souhaite également favoriser, par le biais de l'emploi, l'accès aux droits communs et la reconnaissance sociale des personnes :
 - . en garantissant **l'accès aux droits résultant du statut de salarié**,
 - . en favorisant **les contrats de travail sécurisants, structurants en droits et garantissant un niveau de rémunération digne**,
 - . en développant des politiques de **qualité des emplois**,
 - . en expérimentant de nouveaux contrats, statuts des personnes, modes de relations sociales, porteurs d'innovation sociale.
- **Champ économique**
La fédération souhaite favoriser l'évolution du rôle des SIAE afin de permettre à ces entreprises de contribuer pleinement, au-delà de leur mission de sas vers l'emploi, à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique solidaire et durable, ancré dans les territoires, créateur de richesses, de services et d'emplois de qualité accessibles à tous et vecteur de droits notamment pour les personnes précarisées sur les territoires.

	<p>COORACE accompagne ainsi ses adhérents dans le développement, au sein de leurs territoires, d'activités économiques porteuses d'emplois de qualité, de services et de richesses accessibles à tous. Elle encourage et accompagne pour cela la reprise, la création et le développement d'activités diversifiées, travaille à l'amélioration continue des biens, services et emplois développés ainsi qu'à la répartition équitable des richesses produites.</p> <p>COORACE travaille encore à structurer des réponses qualitatives et durables à la problématique de l'emploi en ciblant le développement d'activités riches en emplois pour tous, en structurant les besoins en main d'œuvre, en développant de nouveaux modes de gestion et de sécurisation des parcours professionnels, en expérimentant de nouveaux modes de structuration d'entreprises et d'organisation du travail, porteurs d'innovation sociale.</p>
Stratégie et engagements RSE	En dehors de l'action sur l'égalité femmes/hommes, il n'y a pour le moment pas de stratégie et pilotage spécifique sur la RSE. C'est à construire.
Dialogue avec les Parties prenantes	<p>- Démarche RSE</p> <p>Des partenariats avec des branches professionnelles et des grands comptes sont construits afin de développer l'emploi des personnes les plus éloignées et favoriser les coopérations entre les différents acteurs économiques.</p> <p>Ainsi des partenariats ont été développés avec le groupe La Poste (« Alliance Dynamique »), le groupe ERDF (missions de médiation de ménages en précarité énergétique, audit de chantiers) et l'Union Sociale pour l'Habitat (parcours d'insertion autour des métiers de proximité type gardien d'immeuble).</p> <p>Des partenariats réguliers sont également tissés avec les différents partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, DGEFP, OPCA...).</p>
Dispositifs d'accompagnement des entreprises	
Outils de reporting	<p><u>Accompagnement des adhérents à la mesure de leur utilité sociale territoriale</u> : COORACE propose à ses adhérents, engagés pour l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique, solidaire et durable, une démarche d'évaluation de leur utilité sociale territoriale.</p> <p>Cette démarche doit leur permettre d'identifier leurs multiples apports sur les territoires en associant l'ensemble de leurs parties prenantes, de les évaluer et les valoriser.</p> <p>Elle contribue ainsi à deux enjeux majeurs pour nos entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la cohérence de leur projet, améliorer leur pilotage, renforcer leur capacité d'innovation et leur permettre un changement d'échelle. - Valoriser leur plus-value, mieux communiquer et construire de nouvelles relations avec ses partenaires. Pour les entreprises conventionnées IAE, évaluer leur utilité sociale territoriale doit notamment leur permettre de montrer une diversité d'apports s'étendant bien au-delà des taux de retour à l'emploi. <p>→ 25 entreprises, adhérentes ou non, implantées dans 4 régions, évaluent aujourd'hui leur utilité sociale territoriale.</p>
Guides pratiques et études	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire COORACE, observatoire égalité femmes/hommes - Rapport d'activité - Kit création d'activités - Kit reprise d'activités

Formation et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Considérant la formation comme un des principaux leviers, COORACE a créé un organisme de formation, COORACE Formation, qui propose plus d'une soixantaine de formations à destination des acteurs de l'insertion par l'activité économique, de plus la fédération accompagne l'ensemble de ses adhérents dans le montage de projets de formation continue. <p><u>Parmi les nombreuses formations proposées, voici celles qui valorisent la RSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les achats socialement responsables - Réussir son projet d'entrepreneuriat solidaire : la création d'une ressourcerie <p>Accompagnement Un argumentaire à destination des entreprises adhérentes a été développé pour valoriser leurs actions en termes de RSE/développement durable auprès de partenaires économiques : collectivités, PME, grands comptes.</p>
Evènements	<p>Une journée « Entreprendre solidaire » est animée tous les 2 ans sur le thème de l'entrepreneuriat et de la création d'activités durables et solidaires sur les territoires.</p>
Rapport RSE	<p>Un rapport d'activité et un observatoire du réseau sont publiés chaque année.</p>
Focus	
Egalité professionnelle et diversité	<ul style="list-style-type: none"> - Un observatoire est réalisé chaque année pour observer les évolutions du réseau en termes d'égalité femmes/hommes. - Formation égalité proposée aux adhérents et non -adhérents - Charte pour une communication égalitaire - Travail avec les services de la fédération sur l'introduction de la thématique d'égalité. Ex : formations, kits,... - Animations en régions
Achats responsables	<p>COORACE, en collaboration avec ses partenaires Emmaüs France et la FNARS, sensibilisera dès la rentrée 2015 l'ensemble des acheteurs-euses, donneurs-euses d'ordres et autres prescripteurs-trices du Groupe la Poste aux possibilités d'effectuer des achats responsables auprès des structures du champ de l'insertion par l'activité économique.</p> <p>Une journée complète de formation sera organisée sur le territoire de chacune des directions régionales du Groupe la Poste, en immersion au sein de structures de l'IAE locales. Ces formations qui se dérouleront entre septembre 2015 et décembre 2016 et qui seront assurées par 4 formateurs FNARS et COORACE permettront de sensibiliser et d'informer quelques 500 salarié-e-s du Groupe présents dans toute la France.</p>

Engagements RSE dans le secteur des Entreprises Adaptées



Créée en 1987, [l'Union Nationale des Entreprises Adaptées](#) (UNEA) est l'instance représentative des Entreprises Adaptées (EA) auprès des pouvoirs publics et des acteurs privés. L'UNEA œuvre pour défendre les intérêts des Entreprises Adaptées auprès des pouvoirs publics, pour promouvoir la marque « Entreprise Adaptée » et le secteur adapté, pour développer les compétences des acteurs de l'EA par le biais de son Académie UNEA, pour accompagner les dirigeants dans la création et le développement de leur EA, pour développer les relations économiques des EA avec les entreprises et le secteur public, pour apporter son leadership en matière d'expertise et d'information sur le secteur adapté.

L'Entreprise Adaptée en quelques mots :

- Entreprises du milieu ordinaire employant 80 % de Travailleurs en situation de handicap dans ses effectifs de production
- Une mission sociétale de créer et pérenniser des emplois pour des personnes en situation de handicap.
- Une mission sociale de favoriser le projet professionnel du salarié handicapé et le développement de ses compétences
- Des salariés handicapés qui ont un véritable statut de droit commun (salaire, convention collective....).

Rubrique RSE sur le site Internet de la fédération :

Site de l'UNEA : www.unea.fr

Site dédié au projet RSEA : www.rsea.unea.fr

Chaîne TV sur You Tube : UNEA Communication

Contacts :

Franck Bernard - Chargé de mission RSEA

Chiffres clés :

UNEA

- CA global de l'UNEA : 1 million d'euros
- 60 % d'Entreprises Adaptées adhérentes à l'UNEA représentant 75% des salariés

Entreprises Adaptées

- CA global des Entreprises Adaptées : 1,05 milliard d'euros
- 730 Entreprises Adaptées emploient actuellement 30.000 salariés dont 25.000 en situation de Handicap
- 782 M€ de Masse salariale
- 91 % de CDI
- 84 % d'emploi à plein temps
- 75 % de salariés sans qualification
- 2/3 des EA ont au moins 3 activités, ¼ des EA ont au moins 5 activités
- Plus de 3,2 % de la masse salariale des EA est consacrée à la formation professionnelle

Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés

- Champ social : créer et pérenniser l'emploi pour des personnes en situation de handicap
- Champ économique : favoriser l'innovation et le développement de nouveaux métiers au sein des Entreprises Adaptées
- Champ environnemental : améliorer la prise en compte de l'environnement grâce notamment aux filières métiers
- Enjeux Ethiques : défendre un modèle vertueux d'Entreprise Adaptée respectant la loi du 11 février 2005 et les principes de l'Economie Sociale et Solidaire.

Stratégie et engagements RSE

Les Entreprises Adaptées rendent régulièrement compte de leurs performances sociales, économiques et peuvent démontrer leurs engagements Développement durable. L'UNEA, en partenariat avec l'Afnor, a mis en place l'action collective « RSEA » qui consiste à accompagner les Entreprises Adaptées dans leur démarche RSE. L'objectif est de démontrer la pertinence sociale et économique du modèle « EA ». L'UNEA a choisi l'AFAQ 26000 pour pouvoir être comparé à des entreprises de l'économie dite traditionnelle. L'objectif de l'UNEA est d'amener, en 3 ans, 10% de ses adhérents à l'évaluation.

<p>Dialogue avec les Parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche RSEA intègre une part importante au dialogue avec les parties prenantes. Les Entreprises Adaptées bénéficient d'une méthodologie, d'un outil et d'un accompagnement spécifique à la cartographie des parties prenantes (identification et hiérarchisation) et à la mise en œuvre d'un dialogue adapté à chaque partie prenante - L'UNEA souhaite développer les échanges autour de la RSE avec les différentes branches professionnelles afin d'amener toujours plus d'entreprises à développer leurs démarches RSE. Le rapprochement avec les fédérations professionnelles sur ce sujet facilitera la démocratisation de la RSE.
<p>Dispositifs d'accompagnement des entreprises</p>	
<p>Outils de reporting</p>	<p>Dans le cadre de l'accompagnement des Entreprises Adaptées dans leurs démarches RSE, différents outils ont été développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide d'évaluation AFAQ 26000 à destination des Entreprises Adaptées - Outil d'analyse des parties prenantes - Outil d'analyse de son territoire - Outil d'identification et d'analyse des enjeux RSE - Outil de pilotage de la démarche RSE - Outil d'estimation des Gaz à Effet de Serre - Etc.
<p>Guides pratiques et études</p>	<p>En partenariat avec l'Afnor, rédaction du guide d'évaluation AFAQ 26000 à l'usage des Entreprises Adaptées. Ce guide est le support de travail pour accompagner les Entreprises Adaptées dans leur démarche RSE (www.rsea.unea.fr)</p> <p>Depuis 2013, l'UNEA, avec le soutien d'OPCALIA et la Société Générale, porte l'Observatoire des métiers et des compétences du secteur adapté dont le premier rapport, publié en septembre 2015, met en avant les secteurs d'activités créateurs d'emplois pour les personnes en situation de handicap dans les Entreprises Adaptées. (l'Observatoire des métiers et des compétences en entreprise adaptée)</p>
<p>Formation et accompagnement</p>	<p>Via l'Académie UNEA, des formations et accompagnements sont proposés aux Entreprises Adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action collective « RSEA » consiste à accompagner les démarches RSE des Entreprises Adaptées et de les préparer pour une évaluation AFAQ 26000. Ce projet comprend notamment une formation et un accompagnement de 10 jours spécifiques à la RSE. Depuis octobre 2014, 15 Entreprises Adaptées ont suivi ce dispositif. - Accompagnement dans une démarche de GPEC via le logiciel de GPEC "e-FormAdapt" permettant aux Entreprises Adaptées d'avoir une vision précise des actions de formation à mettre en place pour sécuriser les parcours professionnels de ses salariés et pour mener à bien les projets de l'entreprise. (e-formadapt, le logiciel de GPEC pour les EA) - De nombreuses formations sont également proposées au sein du catalogue à destination des dirigeants, des cadres, des salariés des Entreprises Adaptées. (le catalogue des formations)
<p>Commissions et club DD</p>	<p>Club RSEA permettant de communiquer et surtout de favoriser le partage de bonnes pratiques et des retours d'expérience sur la RSE. Ce club prend la forme d'une plateforme internet (forum, GED, etc.) et de journées de rencontre régulières dans l'année.</p> <p>L'UNEA organise également des filières métiers afin de tisser sur l'ensemble du territoire un réseau de professionnels, d'organiser une synergie des Entreprises Adaptées en harmonisant les pratiques et d'échanger sur le métier au quotidien: ressources humaines, recrutement, formation, développement commercial.</p>

Labels et trophées	La démarche RSEA proposée par l'UNEA a été récompensée lors de la Nuit de la RSE (2014) dans la catégorie « Innovation RSE proposée par une association »
Evènements	Organisé chaque année dans une ville de France, le Congrès de l'UNEA rassemble les dirigeants des Entreprises Adaptées pour évoquer les enjeux et les perspectives politiques et économiques pour les Entreprises Adaptées 11 et 12 juin 2015 : Congrès annuel au CESE sur « la loi du 11 février 2005 : 10 ans après. »
Focus	
Gouvernance et relation avec les usagers (et notamment les plus exclus)	<p>L'UNEA réalise régulièrement des rencontres et des témoignages avec les salariés des Entreprises Adaptées via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des portraits de salariés - Des vidéos <p>Des articles dans la newsletter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remise des médailles du travail pour 17 salariés à l'ANR Lannion - entreprise adaptée SICOMEN
Egalité professionnelle et diversité	<p>Handiréseau, en partenariat avec l'UNEA, a organisé en février 2015 la 1ère journée dédiée à la femme professionnelle en Entreprise Adaptée</p> <p>L'objectif est de mettre en valeur, par le biais des Trophées Femmes en EA, des femmes exceptionnelles aux parcours souvent méconnus, dont les exemples pourraient permettre à d'autres femmes de penser que tout est possible.</p> <p>Suite au succès rencontré, une deuxième édition est en préparation pour 2016</p>
Achat responsable	<p>L'UNEA a participé à l'organisation d'HANDI MARKET, une journée de rencontres et de découvertes pour l'optimisation des achats auprès des Entreprises Adaptées et des ESAT dans la région « Grand Ouest » (Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire).</p> <p>« Handimarket n'est pas un salon pour vendre des prestations mais avant tout un espace de rencontres pour développer les échanges d'aujourd'hui et imaginer les nouvelles collaborations de demain », explique ainsi Erwan Pitois, vice-président de l'UNEA et Dirigeant de SERVICEA, dans une interview à Ouest France.</p> <p>Témoignages des participants en vidéo sur le site de « Ouest France »</p>
Autres (à définir)	<p>Un porte-parole militant</p> <p>L'UNEA est reconnue par les instances nationales (Ministères, DGEFP, Assemblée Nationale, Sénat, Grandes Associations, partis politiques) et mène ainsi une action de lobbying auprès des décideurs au niveau local, régional et européen. Elle œuvre pour l'application de la Loi de 2005 sur l'ensemble du territoire, et défend les intérêts du secteur adapté (aides au poste, contingentement, subvention spécifique...).</p>
Pour aller plus loin	
<p>Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées : l'UNEA est membre du CNCPH, une instance nationale qui agit en lien direct avec le ministre en charge du handicap.</p>	

Engagements RSE dans le secteur coopératif agricole et agroalimentaire



Coop de France est l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole et agroalimentaire et le porte-voix politique des entreprises coopératives. Le secteur agroalimentaire, sous l'égide de Coop de France, a été l'un des premiers à décliner les principes de la RSE énoncé dans la norme ISO 26000 à son champ d'activité. Cette organisation comporte une direction « Chaîne Alimentaire Durable » afin de garantir une approche filière des enjeux impactants pour les coopératives, de l'assiette du consommateur à la production agricole en passant par la collecte et la transformation.

Ainsi et sous le prisme de la RSE, 7 comités thématiques sont chargés de mener des réflexions stratégiques et de définir des plans d'action autour des thèmes de : l'environnement, l'énergie, la qualité-nutrition-information du consommateur, les relations commerciales, la logistique, les filières biologiques et la stratégie globale RSE.

Rubriques RSE sur le site Internet de la fédération :

- [Site RSE AGRO](#)

Contact : Olivier de Carné

Adjoint à la direction Chaîne Alimentaire Durable et responsable RSE

olivier.decarne@coopdefrance.coop

Chiffres clés :

- 2.750 entreprises coopératives
- 74 % des sièges sociaux en zone rurale
- 84,8 milliards d'euros du Chiffre d'affaires des coopératives et de leurs filiales
- 40 % de l'agroalimentaire français
- 1/3 des marques alimentaires
- 160.000 salariés
- 3/4 des agriculteurs adhèrent au moins à 1 coopérative agricole

Enjeux RSE prioritaires

Coop de France a identifié plusieurs enjeux prioritaires en matière de RSE :

- ◆ **Enjeu de gouvernance** : renforcer, valoriser et utiliser les spécificités de la gouvernance coopérative pour assurer la redevabilité et la transparence dans les prises de décision.
- ◆ **Enjeu de développement local** : valoriser l'ancrage territorial des coopératives comme facteur de pérennisation et de développement de l'activité économique et sociale sur l'ensemble des territoires et conduire des actions pour que les coopératives s'emparent pleinement de cette opportunité.
- ◆ **Enjeu environnemental** :
 - ✓ Valoriser et dynamiser le lien privilégié entre la coopérative et ses associés coopérateurs pour la diffusion de pratiques d'agriculture durables (conseils, préconisations, outils d'aide à la décision...) et,
 - ✓ Promouvoir les bonnes pratiques sur l'ensemble de la filière en matière de gestion des pollutions (eau, air, sol, déchets), d'utilisation durable des ressources (énergie, consommation d'eau, sol) et de préservation de la biodiversité.
- ◆ **Enjeu social** : développer et conserver l'attractivité des métiers des coopératives sur l'ensemble des filières et des régions, tout en assurant le développement des compétences et de l'employabilité des salariés, en particulier peu ou pas qualifiés.
- ◆ **Enjeu de loyauté des pratiques et de réponse aux attentes des consommateurs** :
 - ✓ Adopter des comportements d'achats responsables vis-à-vis de l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants ;
 - ✓ Assurer la sécurité des denrées alimentaires et la mise sur le marché d'une offre de produits diversifiés et de qualité sur les plans gustatifs et nutritionnels ;
 - ✓ Eduquer le consommateur-citoyen aux enjeux d'une consommation responsable.

Stratégie et engagements

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un axe majeur de la stratégie de Coop de France. S'emparer de ce sujet permet de donner de la visibilité et de la cohérence aux pratiques responsables des coopératives, démontre que leurs activités et leurs stratégies s'inscrivent durablement en phase avec les attentes de la société et permet de différencier l'offre produits dans un marché en pleine mutation. Il s'agit donc d'un triple enjeu en termes d'image et de compétitivité.

Si les coopératives agricoles et leurs filiales agroalimentaires sont concernées par la RSE comme l'ensemble des entreprises, la RSE fait bien partie de l'ADN des coopératives : elles peuvent légitimement capitaliser sur cette thématique pour asseoir leur communication et bâtir des relations durables avec leurs parties prenantes.

C'est d'ailleurs ce qui a motivé la représentation de Coop de France, au titre de l'ensemble des entreprises coopératives (Coop FR), au sein de la plateforme nationale RSE. Voici quelques exemples de la proximité entre la RSE et le statut coopératif :

- Une **gouvernance coopérative démocratique** fondée sur un principe « 1 membre, 1 voix » : **l'associé coopérateur, une partie prenante centrale**, prend part aux décisions et choix stratégiques de l'entreprise coopérative (triple qualité d'associé, de client et/ou de fournisseur).
- Des **principes coopératifs** définis par l'ACI¹ dont plusieurs **font échos directement à la RSE** (citons par exemple l'engagement envers la communauté ou la formation des membres).
- **L'ancrage territorial** des coopératives (délimitation d'une aire géographique d'activité) qui va de pair avec le développement local et le maintien des emplois en zones rurales.
- La notion de « **long terme** » et de « **transmission aux générations futures** » (impartageabilité des réserves) qui font directement échos à la définition du développement durable.

Par ailleurs, le positionnement des groupes coopératifs agroalimentaires, à l'interface des producteurs et des consommateurs, leur fournit un levier d'action plus direct sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Depuis plusieurs années, Coop de France a ainsi développé de nombreuses initiatives en lien avec la RSE depuis l'amont agricole jusqu'au consommateur, telles que :

- Volet « Consommateur » : Démarche [Agri Confiance®](#) pour le management de la qualité et de l'environnement de la production agricole (norme NF V01-007 - 2004),
- Volet « Développement local » : Outil de calcul de l'empreinte territoriale des coopératives agricoles (2014),
- Volet « Environnement » : Guide sur l'efficacité énergétique, guide sur la [gestion de l'eau \(2014\)](#), [promotion et accompagnement du développement du bio](#) (550 coopératives, unions et filiales et plus de 7500 producteurs)...
- Volet « Gouvernance » : Guide sur les relations entre les associés coopérateurs et leur coopérative, [guide « l'administrateur en question »](#),
- Volet « Loyauté des pratiques » : [guide de gestion du risque prix en coopérative](#),
- Volet « Social » : Signature d'accord paritaire de la coopération agricole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, guide de bonnes pratiques concernant l'emploi saisonnier dans la coopération agricole.

Afin de donner une cohérence globale à l'ensemble de ces démarches, Coop de France a réalisé plusieurs outils d'accompagnement global à la RSE détaillés ci-dessous, du référentiel commun à la valorisation externe des engagements, en passant par la mise en œuvre et le pilotage de la démarche.

¹ ACI : Alliance Coopérative Internationale

<p>Dialogue avec les Parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord du 24 janvier 2013 relatif au dialogue social et au développement de la négociation collective pour les branches métier du grain et nutrition animale. - Accord sur le développement du Paritarisme dans le cadre de la CCN Bétail et viande (Avenant du 11 décembre 2014) - Par ailleurs, dans le cadre de son engagement pour le développement de l'attractivité des métiers des coopératives, tout en assurant le développement des compétences et de l'employabilité des salariés en particulier peu ou pas qualifiés, plusieurs accords en matière de formation professionnelle ont été signés, dont l'accord du 30 octobre 2014 qui permet de financer et de construire des solutions permettant aux entreprises de mettre en œuvre le compte personnel de formation des salariés. - L'attractivité de la filière alimentaire passant notamment par des actions en vue de favoriser la qualité de vie au travail, un comité de pilotage constitué de toutes les composantes de la filière dont Coop de France a été installée en 2014, sous l'impulsion des pouvoirs publics. <p>Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'un projet de « <i>Plan d'actions national</i> » auquel Coop de France a contribué.</p>
<p>Dispositifs d'accompagnement des entreprises sur la RSE</p>	
<p>Outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le guide AFNOR d'utilisation de la norme ISO 26 000 pour le secteur agroalimentaire paru en septembre 2012 pour fournir aux coopératives une méthodologie RSE et faciliter son application. Ce guide s'inscrit dans une logique de filière, en lien avec les producteurs agricoles et les territoires. ➤ Accompagnement opérationnel des entreprises via des diagnostics et plans de progrès à travers l'outil 3D® (plus de 180 diagnostics réalisés depuis 2007 au niveau du secteur). Elaboré par Coop de France Aquitaine et le Groupe AFNOR, il est spécifique au secteur de l'agroalimentaire et permet de recenser les pratiques RSE de l'organisme, de faire évaluer la pertinence de ses pratiques par des experts du DD ainsi que d'identifier, planifier et mettre en œuvre des voies de progrès en matière de DD. Le diagnostic 3D, cœur de la démarche, permet de recenser les pratiques, d'évaluer leur pertinence et d'établir un plan d'actions priorisé. Les entreprises engagées forment un collectif inscrit dans la durée, avec des valeurs partagées. Elles publient de manière volontaire des rapports de développement durable. Il permet de recenser un maximum de pratiques développées dans les entreprises afin de les positionner dans une approche de développement durable selon 8 critères : gouvernance et management, marchés et clients, santé et sécurité au travail, environnement, économique, social, sociétal ainsi que qualité et système. Une des forces du programme 3D® repose sur son ancienneté et sur l'existence de collectifs régionaux d'entreprises dans tous les territoires. ➤ Modalités de reporting des informations RSE : Guide du reporting de la coopération agricole et agroalimentaire paru fin 2014 et présenté en mars 2015 à l'occasion d'un colloque au CESE. ➤ Valorisation et reconnaissance externe : Réflexion sur les modalités de communication et de valorisation des efforts, au travers notamment de l'accompagnement à la rédaction de rapports DD/RS, valorisés sur le site www.rseagro.com.

Guides pratiques et études	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide thématique « Développement durable : version coopérative » (2012) ➤ Guide AFNOR d'utilisation de l'ISO 26000 pour le secteur de l'agroalimentaire (sept. 2012) ➤ Guide du reporting RSE de la coopération agricole et agroalimentaire (parution nov. 2014) ➤ Guide d'accompagnement à la RSE dans les coopératives de métiers du grain (2015) ➤ Guides thématiques de Coop de France sur des thématiques ciblées de la RSE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Guide de l'administrateur de coopératives, 3^{ème} édition (oct. 2014)</i> ▪ <i>Guide « les coopératives agricoles engagées pour la qualité de l'eau » (mars 2014)</i> ▪ <i>Guide « coopératives et agriculture biologique : un pari gagnant » (juillet 2014)</i> ▪ <i>Guide « Garantir la qualité et la sécurité des aliments en nutrition animale » (octobre 2014)</i> ▪ <i>Guide « coopératives et économie circulaire : une alliance durable » (juin 2015)</i>
Formation et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation titrante sur la conduite de projets RSE dans les entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires et leurs filiales (BADGE co-porté par USCDF et LaSalle-Beauvais – 36J) ➤ Catalogue de formations RSE d'Union Services Coop de France ➤ Formations dispensées par les fédérations (inter)régionales de coopératives ➤ Certificat de qualification professionnelle interbranches des techniciens conseil aux adhérents de coopérative (CQPI-TCAC) couvrant les activités de conseil de la plupart des secteurs de la coopération agricole. Un travail technique important a ainsi été réalisé afin de faire converger chaque approche spécifique des branches professionnelles de la coopération pour aboutir à un référentiel commun de savoirs, d'activités et de certification.
Commissions et club DD	<p>Les instances de concertations et d'échanges autour de la RSE sont diverses au sein du réseau Coop de France, répondant ainsi à des types d'actions bien définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité RSE de Coop de France pour l'action de définition et de promotion des orientations stratégiques portées collectivement par la coopération agricole et agroalimentaire ; - Le réseau régional de Coop de France et Services Coop de France pour les actions d'accompagnement individuel et de formation des entreprises coopératives ; - Le réseau développement agricole et rural de Coop de France pour les actions de développement (outils collectifs et livrables) et l'accompagnement collectif des entreprises, qui doivent se positionner en cohérence avec les orientations définies par le comité RSE. <p>Au niveau national, la feuille de route stratégique de Coop de France en matière de RSE est définie par le comité RSE de Coop de France qui réunit 3 à 4 fois par an des responsables opérationnels de coopératives (type directeurs DD/RSE) et des représentants des fédérations sectorielles et régionales membres de Coop de France et engagés dans l'action RSE. A terme, l'ensemble du territoire et des filières devrait être couvert afin d'assurer un déploiement harmonieux sur l'ensemble du territoire et du périmètre coopératif. La feuille de route de ce comité est structurée autour de 3 axes complémentaires et interconnectés : l'entrée « réglementaire et institutionnelle », l'entrée « clients » et l'entrée « démarche volontaire ».</p>
Labels et trophées	<ul style="list-style-type: none"> - Agri Confiance® : Cette démarche repose sur une norme AFNOR de management de la qualité et de l'environnement de la production agricole (NF V01-007) qui s'inscrit dans la prolongation des normes ISO 9001 et ISO 14001. Elles organisent et contractualisent la relation entre les adhérents et leur coopérative, afin d'apporter des garanties de sécurité, de traçabilité et de respect de l'environnement. <p>Ce programme a été initié par la coopération en 1992. 130 coopératives représentant plus de 32000 producteurs ont traduit de manière concrète ces engagements dans une démarche de progrès selon une approche collective et volontaire pour répondre aux attentes des consommateurs et des citoyens. Une signature collective permet aux coopératives certifiées sur l'ensemble de la chaîne de production de communiquer cet engagement auprès des consommateurs.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Certification environnementale des exploitations agricoles : Dispositif mis en place en 2011 par le gouvernement et encadré par la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE). Cette certification a été mise en place afin de valoriser les démarches de filières, intégrées au cahier des charges d'une production, de démarches de territoires ou de projets individuels. Son référentiel est construit autour de quatre thèmes : La biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, la gestion de la ressource en eau. La démarche Agri Confiance a obtenu une reconnaissance de principe au niveau 2 de la certification environnementale, les dossiers de reconnaissance définitive étant portés par les coopératives elles-mêmes. - Trophées de la coopération agricole : ces trophées permettent de révéler les nombreux projets audacieux, menés par des coopératives dans leurs territoires, autour de 6 grandes catégories en lien avec la RSE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique ▪ Développement territorial ▪ Action sociale et sociétale ▪ Protection de l'environnement ▪ Animation de réseau et communication ▪ Conservation de filière et innovation technologique Les premiers trophées 2015 des initiatives coopératives ont été remis le 11 juin 2015, à l'occasion de la 1ère Semaine de la coopération agricole.
Evènements	<p>Différents évènements organisés à l'initiative de Coop de France ont permis de mettre en valeur l'action des coopératives en matière de RSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Colloque au CESE le 31/01/2013 au moment de la parution du guide AFNOR : plus de 300 participants ▪ Matinale RSE au CESE du 17 mars 2015 : La RSE coopérative, levier de différenciation sur le marché agroalimentaire. A l'occasion de la parution du « Guide d'accompagnement au reporting RSE pour les entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires », Coop de France Agroalimentaire et l'Institut de la Coopération Agricole (ICA) ont organisé au Conseil Economique, Social et Environnemental un débat sur le thème des coopératives et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Plus de 220 personnes (dirigeants d'entreprises coopératives et parties prenantes) assistaient à cette manifestation placée sous le signe de la création de valeur économique, environnementale et sociétale pour l'ensemble de la filière alimentaire. ▪ Colloques régionaux RSE 3D (en Aquitaine, en Midi-Pyrénées, en PACA, en Languedoc-Roussillon, dans l'Ouest) <p>Parallèlement à ces colloques transversaux en matière de RSE, d'autres portent sur des thématiques faisant partie du champ de la RSE, à l'instar du colloque du 28/10/2014 sur la gouvernance coopérative, du colloque du 16/09/2014 sur le bien-être animal, etc.</p>
Rapport RSE	<p>En 2012, Coop de France a publié un recueil d'expériences sur le développement durable, intitulé « Développement durable, version coopérative ».</p> <p>Un certain nombre d'entreprises coopératives membres du collectif 3D®-Destination Développement Durable, présentent leurs rapports DD/RS sur le site RSE AGRO</p>
Focus	
Gouvernance et relation avec les usagers (et notamment les plus exclus)	<p>Les organes de gouvernance sont les lieux et modes d'organisations qui permettent à une coopérative de prendre et appliquer des décisions. L'entreprise coopérative est gérée par des administrateurs, agriculteurs élus par leurs pairs, selon des processus démocratique traduit par la règle de vote « une personne, une voix » en Assemblée Générale. Ces instances de gouvernance constituent également un gage de transparence vis-à-vis des associés coopérateurs.</p>

Egalité professionnelle et diversité	<p>Accord d'octobre 2011 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes avec les syndicats de salariés CFDT, FO, UNSA et CFE-CGC.</p> <p>Cet accord, qui couvre les 19 branches de la coopération agricole, fixe un cadre de référence pour les entreprises coopératives permettant de les guider dans leurs négociations internes et facilite la mise en place d'actions concrètes réparties dans cinq domaines (recrutement, formation professionnelle, promotion, articulation vie privée/vie professionnelle, rémunération)</p>
Achats responsables	<p>Le label « Relations Fournisseurs Responsables » de la filière alimentaire : Adaptation à la filière alimentaire de ce que la Médiation inter-entreprises avait mis en place de façon générique, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la charte « Relations fournisseurs responsables » déjà signée par 461 entreprises. ✓ Le label « Relations fournisseurs responsables » qui vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. <p>Coop de France a contribué à la rédaction d'une adaptation de ce label générique à la filière alimentaire qui a pris un an. Celui-ci a été signé le 6 novembre 2014 par les partenaires économiques du groupe de travail (Coop de France, ANIA, FCD), et certaines enseignes (Système U, Auchan, Carrefour et Cora). Il est à rappeler que les coopératives collectent la matière première auprès de leurs adhérents dans le cadre d'un engagement d'activité durable avec transparence et équité sur les prix payés aux membres.</p> <p>Ce label s'inscrit dans une démarche volontaire des entreprises et a vocation à s'appliquer à leurs actes d'achat pendant toute la durée de labellisation. L'octroi ou le retrait du label repose sur une appréciation d'ensemble du comportement de l'entreprise dans ses actes d'achat, sur le fondement de plusieurs critères qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'équité financière vis-à-vis des fournisseurs, ➤ la promotion de relations durables et équilibrées, ➤ l'égalité de traitement entre les fournisseurs, ➤ la prévention de la corruption, ➤ l'aide à la consolidation des filières et au déploiement international, ➤ l'appréciation du coût total de l'achat, ➤ l'intégration dans les processus d'achat des performances environnementales des fournisseurs et sous-traitant, ➤ la contribution au développement du territoire, ➤ l'intégration dans les processus d'achat des performances sociales des fournisseurs, ➤ la professionnalisation de la fonction et du processus d'achat, ➤ le développement des relations et de la médiation commerciale. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le guide ARA « achats responsables pour l'agroalimentaire » : ce guide est issu de l'action collective entre l'APESA, Coop de France Aquitaine, l'ADEME, la région Aquitaine et l'Europe. ❖ L'assemblée générale publique 2015 de l'association Agri Confiance avait pour thème « Agri Confiance®, un levier performant d'achats responsables »
Pour aller plus loin	
<ul style="list-style-type: none"> - Site de Coop de France - Site de la coopération agricole - Site RSE AGRO 	
<p>Exemples de pratiques à l'international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) dont Coop de France est membre, s'est associée au « Pacte Mondial » des Nations Unies, reconnaissant par la même le lien fort qui unit le concept de RSE aux valeurs coopératives. - The Natural Step : TNS est une démarche d'origine suédoise utilisée dans le monde entier pour aider tout type d'organisation à accélérer le changement vers la durabilité en assurant la pérennité de son propre développement. 	

Engagements RSE dans le secteur Logement



L'UNION
SOCIALE
POUR
L'HABITAT

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 740 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social).

Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

On note la création par l'USH de l'institut HLM de la RSE en partenariat avec les Fédérations HLM en 2012, il a pour but de promouvoir le développement de la RSE dans les organismes Hlm. A ce titre, l'Institut propose aux organismes Hlm des éléments de réflexion et de méthode pour une stratégie intégrée de la RSE, forme et sensibilise les collaborateurs des organismes et leurs dirigeants à la RSE et favorise des échanges de bonnes pratiques entre les organismes Hlm.

Les organismes Hlm engagés dans la RSE représentent environ 40 % des salariés et des logements du secteur.

Site Internet : www.institut-Hlm-rse.org
www.union-habitat.org

Contact

Catherine Hluszko, chef de mission RSE
Catherine.hluszko@union-habitat.org
01 40 75 78 80

Chiffres clé :

- L'USH
- En 2014, 93.000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,7 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 9.800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus.
- Animés par 12.000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82.000 salariés.

Enjeux RSE prioritaires

- Intégration de la RSE dans la stratégie des organismes Hlm et plus largement du secteur
- Emergence d'une responsabilité sociale des territoires
- Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes
- Place des locataires et de leurs représentants dans le process de décisions des organismes
- Stratégie d'achats responsables et durables
- Implication des organismes Hlm dans la transition climatique et énergétique
- Equilibre des quartiers et des territoires

Stratégie et engagements	<ul style="list-style-type: none"> - ACTE : les engagements des organismes Hlm pour Agir pour le Climat et la Transition Energétique (2016 – 2020)
	<p>Dialogue avec les parties prenantes du secteur HLM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'instance de concertation nationale (ICN) est une instance de concertation qui réunit l'USH, les fédérations locatives Hlm et les cinq associations nationales représentatives de représentants des locataires (AFOC, CGL, CLCV, CNL, CSF) - Le conseil social est une instance d'échanges, de travail et de concertation du mouvement Hlm avec ses partenaires (associations de locataires, organisations syndicales, organismes socio-professionnels, associations d'élus et de collectivités locales, associations d'insertion et d'hébergement). - Conseil d'administration multipartite de l'Institut Hlm de la RSE : représentants des locataires et des organisations syndicales aux côtés des représentants des organismes HLM.
Dispositifs d'accompagnement des entreprises sur la RSE	
Outils reporting	<ul style="list-style-type: none"> - Grille d'auto-évaluation de la RSE pour un organisme HLM
Guides pratiques et études	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle gouvernance et quel dialogue avec les parties prenantes pour un organisme Hlm responsable, Cahiers n°1 de l'Institut Hlm de la RSE, mai 2014 - Eléments de réflexion et de méthode pour un cadre Hlm de la RSE, Cahiers n°2 de l'Institut Hlm de la RSE, octobre 2015 - Comment faire de la RSE un levier de progrès pour les organismes Hlm ? Cahiers n°3 de l'Institut Hlm de la RSE, novembre 2015 - Repères n°1 de l'USH : Elaboration des contrats de ville : repères pour la contribution des organismes Hlm au contrat-cadre - Repères n°2 de l'USH : Mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée, mars 2015 - Repères n°4 de l'USH : Installation solaire thermique dans le logement social, avril 2015 - Repères n°5 de l'USH : Travailler dans les Hlm, juin 2015 - Repères n°9 de l'USH : la relation bailleur / locataires : dialoguer, concerter, participer, collaborer, septembre 2015 - Repères n°10 de l'USH : Transformation du bâti et amélioration énergétique : comment impliquer les habitants, Septembre 2015 - Références n°1 de l'USH : La maîtrise de l'énergie dans le logement social : enjeux, pratiques et appropriations par les habitants, octobre 2014 - Références n°2 de l'USH : Bâtiments passifs, bâtiments à énergie positive : évaluation des nouvelles générations de bâtiments, mai 2015 - Politique de la ville – Quartiers prioritaires : démarches interacteurs de soutien aux personnels de proximité, décembre 2014 - Signets n°1 de l'USH : Emploi et insertion par l'économique : la contribution des organismes Hlm, avril 2015 - Signets n°2 de l'USH : La maîtrise d'ouvrage Hlm au service des territoires, septembre 2015 - Actes n°2 de l'USH : Le logement au service de l'emploi : quelles réalités dans les territoires ? Février 2015 - Actes n°5 de l'USH : Emploi et développement économique : les organismes Hlm partenaires, septembre 2015

Formation et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des équipes de direction des organismes HLM pour les appuyer dans la réflexion sur le lancement d'une démarche RSE. - Intervention de sensibilisation pour les personnels des organismes Hlm - Organisation, en lien avec les associations régionales Hlm de journées d'information, de sensibilisation et d'échanges ou de cycles thématiques à destination de l'ensemble des organismes Hlm d'un territoire et de leurs parties prenantes. - Université d'été de l'Institut Hlm de la RSE : première édition en juin 2015 à Bordeaux : deux jours de réflexion sur des thématiques pointues intéressant la profession. - Formations à la RSE dans le secteur Hlm avec l'AFOLS
Commissions et club DD	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau Hlm de la RSE : les référents RSE des organismes Hlm sont réunis 2 à 3 fois par an pour des réunions d'apports méthodologiques et d'échanges de bonnes pratiques.
Evènements	<ul style="list-style-type: none"> - « La Fabrique Hlm de la RSE » : vers la formalisation d'un cadre Hlm de la RSE pour les organismes Hlm, janvier – juin 2015 - L'université d'été de la RSE : chaque année fin juin. - Congrès annuel Hlm fin septembre de chaque année : organisation de tables rondes thématiques
Rapport RSE	Se reporter aux sites internet des organismes Hlm pour prendre connaissance de leur rapport RSE.
Focus	
Achat responsable	La question des " achats responsables " constitue pour les organismes Hlm un volet important de leur responsabilité sociétale. De nombreux organismes Hlm se sont investis de manière active sur cette thématique. L'Institut Hlm publiera un guide à ce sujet (Cahiers n°4) au cours du premier trimestre 2016.
Pour aller plus loin	
<ul style="list-style-type: none"> - « La dynamique de la RSE dans le secteur Hlm Etat des lieux et perspectives », Etude de l'Institut HLM, Mai 2014 - Habitat Social et Tendance en matière de RSE, Etude de Only CSR, Novembre 2014 - Le blog des Institutionnels, lancé par une filiale du Crédit Mutuel en 2010, est une plateforme sur l'actualité du secteur public & institutionnel à travers les initiatives de ses acteurs. Le blog est structuré autour de six grands thèmes dont l'habitat social 	
Exemples de pratiques à l'international :	
<ul style="list-style-type: none"> - Europe : Code de conduite RSE Habitat responsable : coproduite par Housing Europe (fédération européenne des fédérations de logement sociale) <ul style="list-style-type: none"> o Economie Responsable et Durable o Équilibre social des territoires o Durabilité environnementale o Bonne gouvernance et relations Équilibrées aux parties prenantes o Gestion responsable des ressources humaines 	

Engagements RSE dans le secteur du Logement

 <p>La Fédération nationale des sociétés anonymes d'HLM (dénommée : les entreprises sociales pour l'habitat - ESH) est l'organisation professionnelle nationale qui regroupe l'ensemble des entreprises sociales pour l'habitat. Elle est membre de l'Union sociale pour l'habitat (USH). Les 250 ESH sont des sociétés anonymes investies d'une mission d'intérêt général. Elles sont agréées par l'autorité administrative et leurs statuts contiennent des clauses types qui leur imposent un mode d'organisation spécifique, propre à éviter toute appropriation de richesses par des intérêts privés et à limiter leur caractère lucratif. Collectivités territoriales et locataires sont représentés dans leur conseil d'administration ou de surveillance. Les ESH gèrent près de la moitié du parc locatif social et construisent actuellement plus d'un logement locatif social sur deux. Intervenant tant en locatif qu'en accession, elles sont des acteurs de l'aménagement des villes et des territoires.</p>	<p>Rubrique RSE sur le site Internet de la fédération : www.esh.fr</p> <p>Contact Marine Carrat, directrice de projets m.carrat@esh.fr 01 40 75 68 57</p> <p>Chiffres clé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de salariés : 33000 - Pourcentage dans la branche d'activité - 4, 5 millions de personnes logées - 2,2 millions de logement - 10 milliards d'euros investis chaque année - 50% de logements sociaux construits chaque année
<p>Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés</p>	<p>Dialogue avec les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions relatives aux consommateurs (respect des intérêts des demandeurs de logements sociaux, des locataires, des accédants à la propriété, maîtrise des risques de santé à l'intérieur des logements...) - Développement local (contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration du cadre de vie, développement de l'accompagnement social des locataires en difficulté...) - Environnement (maîtrise des impacts environnementaux dans la production de logements, dans l'entretien, l'amélioration et la réhabilitation du patrimoine...) - Loyauté des pratiques (intégration des facteurs environnementaux et sociaux dans les processus d'achat, prévention de la corruption...) - Relations et conditions de travail (promotion du dialogue social et de la négociation collective, qualité de la gestion des emplois et des compétences, protection de la santé et de la sécurité...) - Droits de l'homme (prévention des discriminations et promotion de l'égalité des chances entre tous les salariés, respect des droits humains fondamentaux...) - Gouvernance (transparence et efficacité des instances, concertation avec les associations de locataires...) - Enjeux de la transition digitale
<p>Stratégie et engagements RSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet fédéral ESH 2020 inscrit dans une démarche RSE - Charte de déontologie fédérale - Engagements des ESH en faveur de la vente responsable - ACTE 2016-2020 Les engagements du mouvement HLM pour Agir pour le Climat et la Transition Énergétique

<p>Dialogue avec les Parties prenantes</p>	<p>DIALOGUE EN INTERNE: RSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - salariés : les partenaires sociaux ont négocié une convention collective et des dispositions engageantes pour les ESH et ses collaborateurs, avec pour actualités : - une nouvelle classification des personnels d'immeuble et de maintenance, visant à mieux reconnaître et valoriser les activités mises en œuvre au quotidien par les salariés - l'emploi des travailleurs handicapés, en partenariat avec l'AGEFIPH, visant à accompagner les salariés et les organisations à adapter les situations au travail des collaborateurs en situation de handicap - le développement de la politique de formation professionnelle, visant à renforcer les outils du dialogue social et mettre en œuvre des actions de formation stratégiques pour les collaborateurs - l'emploi des seniors et des jeunes, visant à garantir l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de tout salarié - la non-discrimination et la gestion des carrières, visant à développer la mobilité professionnelle des salariés - la prévention de la pénibilité, visant à prendre en compte et prévenir les risques professionnels <p>Par ailleurs, de nombreuses initiatives sont menées par les organismes pour renforcer leur communication et développer un dialogue multi parties prenantes.</p>
<p>Dispositifs d'accompagnement des entreprises</p>	
<p>Outils de reporting</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier de la mise en œuvre de la politique RSE dans les organismes - Guide pour la mise en place d'une démarche de RSE dans une ESH, 2012 (propose des repères pour le reporting)
<p>Guides pratiques et études</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Guide pour la mise en place d'une démarche RSE, dans une ESH, 2012. Il a été conçu en partenariat avec l'agence Vigeo et l'association Delphis, pour aider les ESH à mettre en place une démarche RSE au sein de leur organisation, en appui à l'objectif fixé par la fédération de l'entrée d'ici 2013 de l'ensemble des ESH dans une démarche RSE. Il s'appuie sur le référentiel de la norme ISO26000 pour identifier à chaque grande thématique prioritaire pour une ESH, sa matrice de matérialité. Ce guide rappelle les enjeux de l'approche contextualisée inhérent à une démarche RSE. - Guide sur le renouvellement du dialogue avec les parties prenantes : pour une communication RSE des ESH, 2015 : ce guide propose différents éléments de méthode, outils et illustrations concrètes afin d'inspirer et d'aider les ESH à renforcer leur démarche RSE, leur communication et leur relation avec les parties prenantes
<p>Formation et accompagnement</p>	<p>Des formations RSE sur la mise en œuvre d'une démarche RSE et sur le reporting sont proposées aux adhérents</p>
<p>Commissions et club DD</p>	<p>Une commission RSE a été mise en place au niveau de la Fédération depuis 2009. Elle se réunit régulièrement et est composée des parties prenantes du logement social : représentants syndicaux au niveau national, représentants des locataires au niveau national, bailleurs sociaux, l'USH, Fédération des Offices, Fédération des Coopératives HLM, représentants d'acteurs externes spécialisés dans le domaine de la RSE : Association DELPHIS, Société Vigeo. Cette Commission vise à promouvoir la RSE auprès des adhérents.</p>
<p>Labels et trophées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Trophées RSE des ESH 1^{ère} édition organisée en Juin 2015 en partenariat avec la Fédération européenne Housing Europe et l'Institut HLM de la RSE
<p>Evènements</p>	<p>Une journée fédérale RSE est organisée chaque année</p> <p>2014 : les achats responsables : « la stratégie achat comme enjeu économique, social et partenarial »</p> <p>2015 : le renouvellement du dialogue avec les parties prenantes</p> <p>L'assemblée générale comprend chaque année une séquence RSE</p>

Rapport RSE	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux organismes HLM élaborent des rapports RSE ou des rapports d'activité responsable. - Certains organismes sont également soumis au reporting extra financier - Le reporting est un sujet de travail pour la commission RSE
Focus	
Gouvernance et relation avec les usagers (et notamment les plus exclus)	<p>Le Fonds pour l'innovation sociale créé par l'Assemblée Générale du 19 juin 2007, s'appuie sur les quatre ambitions qui animent la Fédération afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lumière le volet social de la mission des ESH - Mettre en place une initiative adossée à une mutualisation de moyens financiers des ESH - Soutenir et développer le partenariat entre les ESH et le secteur associatif - Etre porteur d'innovation : le terrain doit être à l'origine de la dynamique
Egalité professionnelle et diversité	<p>Un accord de juillet 2009 déclinait les dispositions intéressantes à décliner dans les entreprises en matière d'égalité homme/femme. La Fédération est allée au-delà de la seule question de l'égalité homme/femme en travaillant sur les questions de génération (emploi des jeunes et des seniors) ou de diversité (handicap, emplois d'avenir).</p>
Achat responsable	<p>La Fédération des ESH est membre de l'OBSAR</p> <p>Plusieurs sociétés et groupes ont développé des guides ou démarches favorisant les achats responsables pour proposer un outil de sensibilisation à l'analyse de cycle de vie, à la qualité de la relation fournisseurs et une liste exhaustive des écolabels</p>
Pour aller plus loin	
<ul style="list-style-type: none"> - Actualités habitat n°1018 du 30 août 2015-Hors-série N°3- Les premiers trophées RSE des ESH, 2015 - « La dynamique de la RSE dans le secteur Hlm Etat des lieux et perspectives », Etude de l'Institut HLM, Mars 2013 - Habitat Social et Tendance en matière de RSE, Etude de Only CSR, Novembre 2014 - Bernard BLANC, La responsabilité sociétale des entreprises, Editions de l'Aube, 2014, 272 p. - Bonne gouvernance et dialogue avec les parties prenantes : le premier Cahier de l'Institut est paru ! Cahier de l'institut Hlm de la RSE n° 1, 2014 - RSE et développement durable : 100 questions pour comprendre et agir, Editions Afnor, 2010 - Mettre en œuvre une démarche RSE en coopérative d'Hlm, Fédération nationale des coopératives d'Hlm, 2010 - Où en est la RSE ? Le point de vue de 10 experts, Repères RSE n° 100, Novethic, 2013 - L'Institut Hlm de la RSE, USH, 2012 - Quelques exemples de stratégies et d'outils Hlm autour des achats responsables, 2013 - Grille d'auto-évaluation de la RSE pour un organisme Hlm, USH, 2013 - Une charte de déontologie dans le cadre du projet RSE d'un organisme Hlm : pourquoi et comment ?, USH, 2014 - Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil en matière d'obligations de reporting RSE, Commission européenne, 2013 	
Exemples de pratiques à l'international :	
Europe	
<ul style="list-style-type: none"> - La Fédération est signataire de la Déclaration pour l'Habitat Responsable et la Responsabilité Sociale des Entreprises coproduite par Housing Europe - Plusieurs ESH sont signataires du Code de conduite RSE Habitat responsable coproduite par Housing Europe (fédération européenne des fédérations de logement social) <ul style="list-style-type: none"> o Economie Responsable et Durable o Équilibre social des territoires o Durabilité environnementale o Bonne gouvernance et relations Équilibrées aux parties prenantes o Gestion responsable des ressources humaines 	

Engagements RSE dans le secteur BTP



Créée en 1946, la Fédération des SCOP du BTP, est un syndicat professionnel d'employeurs reconnu par les pouvoirs publics. Fédération professionnelle représentative et premier réseau de PME indépendantes et participatives du Bâtiment et des Travaux Publics, elle regroupe plus de 40 métiers et dispose de 10 Fédérations régionales assurant un service de proximité quotidien auprès des Coopératives de BTP sur tout le territoire.

Rubrique RSE sur le site Internet de la fédération avec outils à disposition : auto évaluation SCORE RSE, guide pratique AFAQ 26000, convention de labellisation

Chaîne TV sur You Tube : interventions de la Fédération dans les médias, colloques, forum et témoignages de SCOP BTP

Contact

Olivier Diard, délégué général de la Fédération SCOP BTP
o.diard@scopbtp.org
 tel : 0155651220
 site : www.scopbtp.org

Chiffres clé :

- CA : 1,8 milliard €
- nombre de salariés : 15.000
- Répartition des adhérents : 65 % Bâtiment et 35 % Travaux Publics
- 600 adhérents

Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés

- Enjeux Ethiques
- Enjeux de gouvernance
- Champ Environnemental
- Champ social
- Champ économique La démarche RSE est source d'innovation et de compétitivité pour les Coopératives. Ainsi les actions de prévention permettent d'améliorer la performance globale de l'entreprise avec un rendement moyen (gains/coûts) de 2,19 (100 euros investis génèrent 219 euros).

Stratégie et engagements RSE

- Publication d'une déclaration politique en faveur de la RSE en 2011
- Mise en place d'une opération pilote en Midi-Pyrénées en 2011 pour permettre à une dizaine de coopératives de bénéficier d'un accompagnement technique et ciblé SCOP BTP, d'un appui au financement et d'une démarche structurée et collective. 5 SCOP BTP évaluées selon modèle Afaq 26000
- Participation à la plateforme RSE mise en place par le gouvernement
- Lancement en juin 2015 du label RSE SCOP BTP
- 10 SCOP BTP engagées dans la labellisation en septembre 2015

Dialogue avec les Parties prenantes

- Démarche RSE
- Quelle démarche de consultation des parties prenantes ?*
- Réflexion avec des organismes spécialisés en RSE sur la mise en place d'un label RSE propre aux coopératives qui serait basé sur les critères de l'ISO 26 000.
- Dialogue avec la Branche et mise en place d'un comité de labellisation composée des principaux acteurs de la branche professionnelle et d'acteurs associatifs.

Dispositifs d'accompagnement des entreprises	
Outils de reporting	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'indicateurs de qualité en matière environnementale, sociale et économique autour des 7 questions centrales de l'ISO 26000 permettant d'évaluer l'engagement des SCOP du BTP - 32 domaines d'actions identifiés pour accompagner les SCOP BTP
Guides pratiques et études	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'outil d'auto diagnostic RSE pour les SCOP BTP disponible sur le site de la Fédération - Création d'un guide Afaq 26000 adapté aux SCOP BTP afin d'accompagner les adhérents dans leur démarche RSE et dans l'évaluation - Publication du fascicule « La RSE au cœur des SCOP du BTP » présentant de manière pratique aux Coopératives l'intérêt de la démarche RSE et le processus de labellisation.
Formation et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du réseau territorial SCOP BTP (10 entités) avec des sessions de formation en région sur la démarche RSE
Commissions et club DD	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de Labellisation a été constitué, composé des différentes parties prenantes de l'environnement BTP (banques, assurances et prévoyance...) et institutionnel comme l'association Ethic
Labels et trophées	<ul style="list-style-type: none"> - la Fédération des SCOP du BTP en partenariat avec AFNOR Certification, ont lancé officiellement le 11 juin 2015 le Label Responsabilité Sociale des Entreprises pour les SCOP BTP. La Fédération souhaite ardemment que le label RSE SCOP BTP soit reconnu par les pouvoirs publics et que le critère RSE soit clairement introduit et identifié dans le code des marchés publics. - Organisation des Trophées de la RSE : les premiers trophées ont été décernés en 2013 en partenariat avec l'AFNOR.
Evènements	<ul style="list-style-type: none"> - Congrès national de 2004 : « penser global, agir local », amenant les SCOP BTP à s'interroger sur les paramètres et les conséquences de leurs actions. - Congrès national de 2008 : le développement durable est un axe prioritaire de la Fédération se traduisant par une phase de sensibilisation des Coopératives et des Elus au développement durable - Déclaration politique de mars 2011 : la Fédération s'engage dans la RSE considérant qu'elle est une réponse stratégique au contexte et aux enjeux de la filière - Congrès national 2013 : « construire positif » et lancement de la RSE - Novembre 2014 : présentation de la démarche RSE SCOP BTP au colloque organisé au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) en vue de la préparation du Plan national français d'action pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
Rapport RSE	<p>Le Groupe Citel (entreprise dans la construction de réseaux électriques, de gaz, téléphonique, eau, 115 salariés), lauréat du trophée de la RSE SCOP BTP 2013, publication d'un rapport RSE, certification au niveau « confirmé » (3/4) de l'AFAQ 26 000.</p> <p>Parmi ses pratiques RSE : 20h de formation par an et par ouvrier, 60% des résultats de l'entreprise sont redistribués aux salariés-associés, 9,5% des employés sont des travailleurs handicapés, délai de 5 jours maximum pour apporter une réponse à une question d'une partie prenante, 18/20 est la note moyenne attribuée à Citel par ses clients, 95% des déchets valorisables sont valorisés, une rencontre organisée avec l'ensemble des parties prenantes en 2012, tous les salariés sont recrutés sur le territoire Midi-Pyrénées.</p>

Engagements RSE dans le secteur Sanitaire et médico-social



Créée en 1936, la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs est la Fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif.

La FEHAP réunit ses adhérents autour de valeurs et missions communes s'inscrivant dans la diversité des champs d'action des établissements qu'elle représente à la fois dans le secteur sanitaire, social et médico-social, elle fédère plus de 1.600 organismes gestionnaires regroupant près de 4.000 établissements et services Privés Non Lucratifs, ayant choisi d'appliquer la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951.

Ayant pour principal intérêt le service fourni aux citoyens sur l'ensemble du territoire national, la FEHAP a développé des compétences transversales afin d'offrir aux usagers une prise en charge globale et décloisonnée.

[Rubrique RSE sur le portail Internet de la fédération](#)

[Chaîne TV sur You Tube](#)

[Contact : Coralie Cuif, Secrétaire Général](#)

Chiffres clés :

- 230.000 salariés,
- 4.000 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- 1.600 associations, fondations, mutuelles et institutions de prévoyance

Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés

Consciente de son impact social, environnemental et économique – avec 4.000 établissements adhérents et 230.000 salariés relevant de sa convention collective, la FEHAP a fait de la RSE une composante de son projet stratégique 2014-2020. Cette démarche a pour objectifs de renforcer la place de la FEHAP en tant qu'acteur responsable du secteur de la santé et de l'autonomie et ancré dans les préoccupations de la société ; de faire de ses valeurs un atout pour l'activité et l'attractivité des établissements, notamment en terme de ressources humaines ; d'aider les établissements adhérents à relever les défis actuels autour des problématiques environnementales, et de faciliter l'intégration dans un environnement économique et social en pleine mutation.

Les valeurs et l'histoire de la FEHAP, les métiers et cultures des professionnels des établissements sont en cohérence parfaite avec les enjeux de RSE. Modèle associatif des établissements, exercice privé non lucratif, solidarité, accès aux soins de tous notamment des personnes les plus fragilisées, dialogue avec les usagers ... sont des caractéristiques centrales de la FEHAP, qui sont affirmées et mobilisées dans la démarche RSE.

La démarche menée au niveau de la Fédération vise à appuyer, accompagner, développer, partager les actions engagées au niveau des établissements, dans une logique de mutualisation, et à mobiliser l'ensemble de son réseau dans cette dynamique positive. Le siège de la Fédération est également engagé dans le mouvement.

Stratégie et engagements RSE

La démarche RSE est structurée autour de 4 axes qui reflètent ses engagements et ses objectifs de progrès.

Agir en employeur responsable

La FEHAP est une fédération d'employeur, elle fait de sa responsabilité sociale une priorité. Elle veut être un fer de lance dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Elle accompagne l'amélioration de la gouvernance pour faire vivre le modèle associatif.

Priorités d'actions :

- l'aide au recrutement et l'animation d'une marque employeur FEHAP,
- le développement des compétences pour proposer des parcours professionnels riches, variés et évolutifs,
- l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail,
- la lutte contre les discriminations et les inégalités.

Améliorer son empreinte environnementale

La FEHAP s'engage pour protéger l'environnement et la biodiversité.

Elle agit au niveau de son siège et elle accompagne ses adhérents pour réduire l'empreinte environnementale de leurs activités.

Priorités d'actions :

- réduction des déchets,
- réduction des consommations d'énergie et d'eau
- développement des énergies renouvelables,
- amélioration de la qualité de l'air,
- protection de la biodiversité.

Agir en entreprise citoyenne bénéfique à son territoire

La FEHAP s'engage pour que son action et celle de ses adhérents soient positives et bénéfiques sur les territoires. Cette responsabilité s'applique à l'emploi, à l'économie, à l'environnement mais aussi au milieu associatif et citoyen.

Priorités d'actions :

- coopération avec des acteurs locaux,
- participation à des initiatives citoyennes,
- achats responsables.

Accueillir, accompagner, prendre soin de tous

La FEHAP s'engage pour permettre à chaque personne, quels que soient son âge, sa situation, son état, de trouver la meilleure réponse en termes de soins, d'accueil, d'accompagnement, d'insertion sociale ou professionnelle, d'autonomie. Cet objectif d'accueil et d'accès aux soins de tous les usagers est une des raisons d'être de la FEHAP.

Priorités d'actions :

- représentation des usagers dans la gouvernance des structures,
- réflexion sur l'éthique au sein des établissements,
- amélioration des pratiques et de la bienveillance,
- soutien à l'innovation.

La démarche globale a été mise au point, formalisée et lancée en 2014. Un an après, les axes « environnemental » et « social » ont bien avancé. L'axe « territoire » n'a pas encore fait l'objet de groupes de travail spécifiques pour avoir une vision globale des actions déjà menées sur le terrain et définir une posture globale.

L'axe « usagers » constitue le cœur de la mission des établissements FEHAP, cet engagement est mené par tous au quotidien, l'intégration à la démarche RSE des actions réalisées reste à faire.

Dialogue avec les Parties prenantes	La démarche globale est pilotée par un comité RSE et menée par des groupes de travail thématiques qui regroupent différents représentants de la Fehap : professionnels des établissements, administrateurs, personnel du siège..., sur la base du volontariat.
Dispositifs d'accompagnement des entreprises	
Outils de reporting	Participation au Baromètre annuel « Hôpital durable » depuis 2008 devenu « santé durable en 2015 ». Mise en place d'indicateurs de suivi de la démarche RSE au niveau de la fédération, pour avoir une vision d'ensemble : indicateurs de pilotage globaux, sur la communication, la gestion des déchets, la politique RH. + proposition d'indicateurs pour les établissements, afin de suivre les démarches au niveau de chaque structure.
Guides pratiques et études	De nombreux supports et documents ont été réalisés par les groupes de travail, à destination de tous les adhérents de la FEHAP <ul style="list-style-type: none"> - une rubrique dédiée sur le portail Internet de la fédération - un outil de partage : la cartographie interactive réunissant les démarches RSE menées dans les établissements, sur www.fehap.fr - des fiches « techniques et juridiques » faisant le point sur une thématique + conseils et exemples d'actions. Plusieurs fiches déjà réalisées dans le domaine de la gestion des déchets et de la politique RH. - Des guides pratiques « 10 points clés ... » pour inciter et accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes. Exemples déjà réalisés : 10 points clés sur la gestion responsable des déchets, 10 points clés pour agir en employeur responsable, 10 points clés pour lutter contre le gaspillage alimentaire ... - Une exposition sur la gestion responsable des déchets : présentée lors du congrès annuel et mise à la disposition de tous les adhérents - La RSE fait l'objet d'un accompagnement complet en communication : rubrique permanente dans la revue PSS et dans la newsletter, éditions thématiques ou globales (L'Essentiel de notre démarche RSE, Le développement durable en établissements d'accueil du jeune enfant, dialyse et développement durable...), vidéos pour partager des actions remarquables ...
Formation et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - 2 modules de formation à la RSE et au développement durable dans le catalogue de formation de la FEHAP, à destination des adhérents. - Sensibilisation et accompagnement des chargés de mission qui accompagnent les établissements adhérents en région.
Commissions et club DD	Participation au Baromètre Hôpital durable depuis sa création en 2008, devenu santé durable en 2015. La FEHAP est signataire de la convention d'engagement sur le DD dans le secteur de la santé et du médico-social avec le Ministère de la Santé, le Ministère du développement durable, l'ADEME et les autres fédérations hospitalières (2009). La FEHAP participe au club RSE-DD de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance
Labels et trophées	Participation aux Trophées Hôpital durable depuis leur création en 2009, devenu Santé durable en 2015.
Evènements	Pendant les congrès annuels : organisation de conférences sur deux des axes de la démarche RSE, espace dédié à la RSE sur le stand de la fédération avec outils de sensibilisation et de mobilisation, partage d'expériences sur le sujet ... Organisation de réunions en région sur la RSE, en 2014 et 2015. Organisation d'une journée nationale « La RSE à la FEHAP » avec témoignages d'experts extérieurs au secteur, ateliers de travail en mars 2015.

	<p>Participation et/ou organisation de nombreuses rencontres sur la RSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conférence Changement Climatique et Santé, dans le cadre de la COP 21 - Animation d'une matinale de l'Institut des dirigeants d'associations et de fondations sur le thème : « comment une démarche de RSE peut-elle contribuer au développement des associations et fondations ? »
Focus	
Achat responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme Achat : Lancement d'un Guide à l'intention des adhérents du FEHAP, accompagné d'une formation prévue le 15 septembre 2015. - Définition de critères éco-responsables pour les achats des établissements, etc. (en cours)

Engagements RSE dans le domaine des Coopérative



Créée en 1884 sous le nom de Chambre consultative des Scop (ou Chambre Consultative des Associations Ouvrières de Production), la CG Scop porte son nom actuel depuis 1937. Porte-parole des Scop et des Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives (CG Scop) a pour mission de coordonner et d’animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 13 unions régionales et 3 fédérations de métiers (BTP, industrie et communication).

Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d’entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels... Ses élus siègent dans de nombreuses organisations représentatives et institutions.

www.les-scop.coop
www.les-scic.coop

Contact :
Catherine Friedrich, Service des études, CG Scop

Chiffres clé : (fin 2014)

2.680 Sociétés coopératives et participatives
 - 2.222 Scop
 - 408 Scic
 51 000 salariés
 4,4 milliards de chiffre d’affaires consolidé
 Taux de pérennité à 5 ans : 64 % contre 50 % au plan national

Plus d’infos :
<http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-chiffres-cles/>

Enjeux Développement Durable prioritaires identifiés

- Enjeu de gouvernance
- Champs environnemental, social et économique

Stratégie et engagements RSE

La RSE au sein des Scop et des Scic est, comme partout ailleurs, une démarche de progrès. Force est de constater que nombreuses sont les actions entreprises en ce sens dans les coopératives, dont les pratiques sont certainement propices à une «gestion responsable».

Le plan d’actions RSE de la CG Scop vise particulièrement l’accompagnement des Scop et des Scic afin de :

- les sensibiliser à la valeur ajoutée de la RSE
- développer la prise en compte de la RSE au sein des coopératives

Dialogue avec les Parties prenantes

DEMARCHE INTERNE RSE

Les Scop bénéficient d’une gouvernance démocratique (une personne = une voix), les salariés sont associés majoritaires, détenant au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote, et élisent leur dirigeant. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir.

Le partage du profit y est équitable avec :

- une part pour le travail destiné à tous les salariés,
- une part pour rémunérer le capital des associés, salariés et associés extérieurs,
- une part pour pérenniser l’entreprise : les réserves.

Ces réserves impartageables et définitives (en moyenne 40 à 45% du résultat) ont pour vocation de consolider les fonds propres tout au long du développement de l’entreprise et de les transmettre aux générations futures.

	<p>Les Scic permettent d'associer celles et ceux, salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales ou tous autres partenaires, qui veulent agir ensemble dans un même projet de développement local. Leur gouvernance est partagée au sein d'un multi sociétariat.</p>
	<p>DIALOGUE AU SEIN DE LA PLATEFORME NATIONALE D' ACTIONS RSE</p> <p>Un membre du Mouvement Scop participe aux travaux de la Plateforme national RSE dans le cadre de la participation de Coop FR, au titre des entreprises coopératives.</p>
<p>Dispositifs d'accompagnement des entreprises</p>	
Outils de reporting	<p>La CG Scop a mené une réflexion sur les indicateurs pertinents à recueillir dans le cadre multisectoriel des Scop et des Scic. Ceux-ci mettent particulièrement en valeur les pratiques de gouvernance coopérative, les relations et conditions de travail ainsi que le lien avec la communauté et le développement local.</p>
Guides pratiques et études	<ul style="list-style-type: none"> - Plaquette de sensibilisation à la RSE (2024) - Enquête RSE au sein des Scop et des Scic, en partenariat avec la Caisse des Dépôts (2014) - « Responsabilité sociale des entreprises Atouts et enjeux coopératifs » Dossier dans le Magazine trimestriel <i>Participer</i> dédié aux Scop (2012)
Formation et accompagnement	<p>Le Mouvement des Sociétés coopératives et participatives répertorie près d'une centaine d'entreprises coopératives investies dans le conseil en développement durable, RSE, environnement.</p>
Commissions et club DD	<p>Suite au Congrès des Scop de Marseille en 2012, une commission RSE a rassemblé élus et permanents pour faire avancer ce sujet important en matière de positionnement stratégique et d'accompagnement des Scop et des Scic.</p> <p>Cette Commission RSE composée de 13 membres définit et met en œuvre un plan d'actions en vue de sensibiliser les coopératives aux problématiques de responsabilité sociétale et définit des indicateurs RSE pertinents. Le Service des études confédéral en assure l'organisation, la coordination et la formalisation des travaux.</p>
Labels et trophées	<p>La CG Scop a pour objectif de sensibiliser à plusieurs labels et méthodologies RSE actuellement disponibles sur le marché pour les entreprises.</p> <p>Toutefois, issu de l'identité visuelle des Scop lancée en 2010, chaque Scop adhérente du réseau des Scop dispose désormais d'un label pour afficher sa valeur ajoutée coopérative : <i>Label-Scop</i>, attestant de leur engagement en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salariés associés majoritaires - Démocratie d'entreprise, pleine implication des salariés - Centre de décision sur le territoire - Priorité à la pérennité de l'entreprise - Une responsabilité sociale & économique <p>Ce label est utilisable sur tout support de communication (papeterie, édition, web, véhicules, vitrines, etc.)</p> <p>Plusieurs coopératives adhérentes se sont lancées dans une labellisation RSE, pour exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Scop du secteur de la construction, lesquelles représentent 18 % des Sociétés coopératives et participatives et près d'un quart des emplois, sont engagées de longue date dans la lutte contre le changement climatique et dans le respect de l'environnement plus généralement. La Fédération des Scop du BTP a notamment signé en avril 2013 la prolongation jusqu'en 2017 de la convention FeeBat, qui engage les acteurs du bâtiment dans la voie de la rénovation énergétique. Plus récemment, en juin 2015, le label RSE des Scop du BTP est lancé. A ce jour, la grange majorité de Scop du Bâtiment offre des services dans l'éco construction.

	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire & environnement, cabinet en ingénierie-conseil alternatif passé en Scop il y a un an, vient de recevoir la labellisation Lucie, ainsi que Synphonat et SD Charpentes. - IDEA Groupe, prestataire logistique des supply-chains industrielles spécifiques, vient d'obtenir l'évaluation AFAQ 26000 pour la démarche RSE de ses services supports. IDEA a mis la RSE au coeur de sa stratégie et de son projet d'entreprise ID2016, en s'assurant que le développement des différents métiers du groupe soit compatible avec des valeurs sociales fortes et une approche responsable de l'environnement. Les étapes suivantes consistent désormais à déployer la démarche sur l'ensemble des activités et sites du groupe, afin que la RSE soit pour chaque salarié un état d'esprit, un mode de réflexion et d'action naturel, un guide pour un comportement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement respectable.
Evénements	Les événements organisés par la CG Scop sont internes et destinés à la sensibilisation et la formation de leur réseau d'accompagnement (vidéos conférences, formation, ...). Des représentants de la CG Scop sont invités à faire des interventions à des événements extérieurs. Ex : Convention nationale du label Lucie
Rapport RSE	Un point d'étape sur le plan d'actions RSE est réalisé annuellement dans le cadre du rapport d'activité de la CG Scop.
Focus	
Gouvernance et relation avec les usagers (et notamment les plus exclus)	La gouvernance partagée des Sociétés coopératives et participatives est un principe de responsabilité sociétale fondamentale. Elle prend la forme du partage du pouvoir avec les salariés associés dans les Scop et avec de multiples partie prenantes, dont des salariés, des bénéficiaires voire des collectivités publiques dans les Scic. Les sociétés coopératives sont également attachées au septième principe coopératif de l'Alliance internationale des coopératives (ACI) : l'engagement envers la communauté selon des orientations prises collectivement.
Egalité professionnelle et diversité	Dans les Sociétés coopératives et participatives, 25 % de ces entreprises sont dirigées par une femme, un chiffre supérieur de 7 points aux entreprises classiques en France (source Insee). Par ailleurs, selon une enquête menée par la CG Scop en 2014, les trois quart des coopératives se révèlent favorables à des aménagements du temps de travail en fonction des contraintes familiales, pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.
Achat responsable	Selon la même enquête menée par la CG Scop en 2014, la quasi-totalité des Sociétés coopératives et participatives déclare privilégier les fournisseurs locaux à prestations égales (96 %). Quant aux fournisseurs issus des secteurs protégés et adaptés, ou de l'insertion par l'activité économique, 38 % des coopératives y font appel, une proportion qui augmente significativement avec la taille de l'entreprise. Lorsqu'elles font appel à ce type d'entreprise spécifique, la part de ces achats sur l'ensemble des achats dépasse les 10 % au sein d'une coopérative sur dix.

Premier état des lieux de pratiques de RSE au sein de l'économie sociale et solidaire en France

Partenaires du projet

Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement.

Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire.

www.credit-cooperatif.coop

Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

L'ORSE -exerce, pour le compte de ses adhérents (grandes entreprises, sociétés de gestion de portefeuille, organismes professionnels et sociaux), une veille permanente sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le développement durable et l'investissement socialement responsable (ISR) en France, en Europe et à l'international.

www.orse.org

OCIRP

L'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance protège les familles face aux risques décès, handicap et perte d'autonomie, dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche professionnelle. C'est une structure paritaire qui unit des organismes de prévoyance diffusant ses garanties.

www.ocirp.fr

AG2R La Mondiale

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R La Mondiale cultive un modèle de protection sociale unique. acteur de l'économie sociale, il conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social.

www.ag2rlamondiale.fr

